

Banque Mondiale

Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE)

**ANALYSE DE L'INCIDENCE DU SOUTIEN PUBLIC AU
SECTEUR PRIVE DE L'EDUCATION**

RAPPORT FINAL

BIH Emile
Dr en Sciences de l'Education
bihem@ci.refer.org
Chercheur Principal

BERTE Zakaria
Ph. D. en Administration Scolaire
Berte_zakaria@yahoo.fr

KONE Raoul François-Xavier
Dr en Sciences de l'Education
konerfx@yahoo.fr

OKON Guy Michel
Ingénieur Statisticien Economiste
okonguy@hotmail.com
Chercheurs assistants

ABIDJAN, Mars 2003

Liste des sigles utilisés dans le texte

ANESPLACI	Association Nationale des Etablissements Scolaires Privés Laïcs de Côte-d'Ivoire
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'Etudes professionnelles
BEPC	Brevet d'Etudes Premier Cycle
BP	Brevet professionnel
BT	Brevet de Technicien
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAP/CM	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Collèges Modernes
CAP/PCFP	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Centres de Formation Professionnelle
CAP/PLP	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Professeurs de Lycées Professionnels
CAPES	Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire
CBCG	Centre de Bureautique, de Communication et de Gestion
CE1 & 2	Cours Elémentaire 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Année
CM1 & 2	Cours Moyen 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Année
CP1 & 2	Cours Préparatoire 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Année
CQP	Certificat de Qualification Professionnel
DECOB	Direction des Examens, des Concours, de l'Orientation et des Bourses
DGEMCI	Direction Générale des Etablissements Méthodistes de Côte-d'Ivoire
DIPES	Direction de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques
DNEPCCI	Direction Nationale de l'Enseignement Privé Catholique de Côte-d'Ivoire
DNEPE	Direction Nationale de l'Enseignement Protestant Evangéliste
DNPADCI	Direction Nationale de l'Enseignement Privé des Assemblées de Dieu
ENS	Ecole Normale Supérieure
FCFA	Franc CFA
FENEPLACI	Fédération Nationale des Etablissements Privés Laïcs de Côte-d'Ivoire
INP - HB	Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny
IPNETP	Institut Pédagogique National pour l'Enseignement Professionnel et Technique
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MJEFP	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PASEF	Plan d'Action du Secteur Education Formation
PNDEF	Plan National pour le Développement du secteur Education formation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAPEP	Service Autonome de Promotion de l'Enseignement Privé
UNESUP	Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Supérieur Privé

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	5
ABSTRACT.....	6
INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE: CONTEXTE DE L'ETUDE.....	10
1.1 CADRE GENERAL DE L'ETUDE	11
1.2 DISPOSITIF GENERAL D'EDUCATION ET DE FORMATION	13
1.2.1 <i>Etat des infrastructures par niveau et type d'enseignement de 1992 à 1998.....</i>	<i>13</i>
1.2.1 <i>Etat des effectifs scolaires par niveau et type d'enseignement.....</i>	<i>14</i>
1.2.3 <i>Evolution des indicateurs de qualité d'offre du service d'éducation</i>	<i>15</i>
DEUXIEME PARTIE: APPUI PUBLIC A L'ENSEIGNEMENT	17
2.1 LES PRINCIPES DES DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION.....	18
2.2 LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT EN COTE-D'IVOIRE.....	19
2.2.1 <i>Les partenaires de l'appui au secteur éducation/formation.....</i>	<i>19</i>
2.2.2 <i>Cadre légal et stratégies de financement.....</i>	<i>20</i>
2.3 LA SITUATION ACTUELLE DU FINANCEMENT.....	23
2.3.1 <i>Dépenses publiques d'éducation</i>	<i>23</i>
2.3.2 <i>Dépenses publiques d'éducation pour le secteur privé.....</i>	<i>26</i>
2.4 INSUFFISANCES DU SYSTEME D'APPUI PUBLIC AU SECTEUR PRIVE D'EDUCATION.....	28
2.4.1 <i>Les insuffisances concernant les stratégies de financement</i>	<i>28</i>
2.4.2 <i>Les insuffisances concernant les procédures administratives et pédagogiques de supervision et d'évaluation.....</i>	<i>29</i>
TROISIEME PARTIE : ANALYSE DE L'INCIDENCE DES DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION	31
3.1 APERÇU METHODOLOGIQUE.....	32
3.2 PRESENTATION DU MODELE THEORIQUE D'ANALYSE	32
3.3 INCIDENCE DE L'APPUI PUBLIC A L'EDUCATION.....	34
3.3.1 <i>Incidence des dépenses publiques dans l'enseignement public</i>	<i>36</i>
3.3.2 <i>Incidence de l'appui public dans l'enseignement privé.....</i>	<i>38</i>
3.4. EFFICACITE DU SYSTEME EDUCATIF ET DEFORMATION.....	39
3.4.1. <i>L'efficacité interne au primaire</i>	<i>40</i>
3.4.2. <i>Efficacité interne au premier cycle du secondaire</i>	<i>41</i>
3.4.3. <i>Efficacité interne au second cycle du secondaire</i>	<i>41</i>
3.4.4. <i>L'efficacité interne dans l'enseignement technique secondaire</i>	<i>42</i>
3.4.5. <i>Efficacité dans l'enseignement Supérieur Technique</i>	<i>43</i>
QUATRIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT SCOLAIRE ET DE MANAGEMENT DES INSTITUTIONS D'EDUCATION ET DE FORMATION	44
4.1 LES RESSOURCES DISPONIBLES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS.....	45
4.1.1 <i>Les ressources matérielles.....</i>	<i>45</i>
4.1.2 <i>Les ressources humaines.....</i>	<i>47</i>
4.2 LE PROCESSUS DE LA FORMATION AU SEIN DES ECOLES.....	56
4.2.1 <i>La planification des enseignements.....</i>	<i>56</i>
4.2.2 <i>La Formation Continue des enseignants.....</i>	<i>58</i>
4.2.3 <i>Les effectifs dans les classes.....</i>	<i>59</i>
4.2.4 <i>Qualité de la participation active des élèves</i>	<i>59</i>
4.2.5 <i>La fréquence des évaluations.....</i>	<i>60</i>
4.2.6 <i>L'appréciation de l'évaluation des apprentissages par les élèves.....</i>	<i>61</i>

CINQUIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS (BIH)	63
5.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE D'APPUI A L'ENSEIGNEMENT PRIVE.....	64
5.2 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROCEDURES ADMINISTRATIVES D'OCTROI DES PRISES EN CHARGES, FRAIS DE SCOLARITE ET SUBVENTIONS :.....	65
5.3 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROCEDURES ADMINISTRATIVES DE DELIVRANCE DES AGREMENTS ET AUTORISATION D'OUVERTURE ET DE SUIVI DES ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES DE L'APPUI PUBLIC :.....	65
5.4 RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'APPUI AU PRIVE.	66
5.5 RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'AMELIORATION DU MANAGEMENT DES INSTITUTIONS D'EDUCATION ET DE FORMATION	67
5.6 RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE SUPERVISION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE DES ETABLISSEMENTS PRIVES	68
CONCLUSION	69
LISTE DES TABLEAUX.....	71
BIBLIOGRAPHIE.....	73
ANNEXES.....	76
ANNEXE I : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	77
ANNEXE 2 :LISTE DES ETABLISSEMENTS ENQUETES	83
ANNEXE III : EVOLUTION DES EFFECTIFS.....	87
ANNEXE IV : QUESTIONNAIRES	91

RESUME

Cette étude analyse l'impact distributionnel dans les ménages des dépenses publiques affectées au secteur privé d'éducation ainsi que l'efficacité de ce financement en Côte d'Ivoire. Exploitant conjointement les données de l'enquête de l'Institut National de Statistique (INS) sur le niveau de vie des ménages 1998 (ENV98) et celle conduite par l'équipe de recherche, elle décrit le système de subventions de l'éducation et les profils socioculturels et socioéconomiques des bénéficiaires. Une évaluation de l'environnement d'apprentissage des élèves et des stratégies de gestion des établissements concernés est réalisée.

Les résultats mettent en évidence le manque d'équité du système actuel de financement, les ménages situés dans le quintile de niveau de revenus supérieur recevant des parts plus importantes de dépenses publiques d'éducation que celles des quintiles les plus bas. Par ailleurs, le système d'affectation des ressources ne repose pas sur des critères exhaustifs d'évaluation du niveau de vie des ménages bénéficiaires. Enfin, les établissements bénéficiaires ne disposent pas d'un système de gestion et ne présentent pas de performances qui les distinguent des autres établissements, à l'exception remarquable des écoles confessionnelles.

L'étude fait des recommandations de stratégies tendant à améliorer le système de subventions publiques aux établissements privés et de soutien aux familles et à accroître l'efficacité globale de l'école.

ABSTRACT

This study analyzes the distributional impact in households of public subsidization of private schools and the equity effects of this spending in Côte d'Ivoire. Analyzing data from both the national household survey (EN98) and an ad'hoc survey, the study describes the subsidization system of private schools and presents the social, cultural and economic profiles of the students who benefit from the system. It also attempts to assess how efficient the learning environment and the school management strategies are.

The results show different failures and a lack of equity in the current system: students from households in the highest quintile receive more important part of public subsidies than those in the lowest quintiles; on the other hand, the subsidization system is not determined on clear rules based on incomes and life level. Finally, the private schools who receive subsidies, except for confessional schools, do not have a management system and a better performance than the other schools.

The study makes recommendations to target efficiency in public spending allocated to private school and families support, best perform the subsidization of the private schools, and increase excellency in the education system in Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Le développement économique et social d'un pays repose avant tout sur le développement de ses ressources humaines. C'est pourquoi, depuis son accession à l'indépendance politique en 1960, la Côte-d'Ivoire a érigé l'éducation et la formation, moyens privilégiés de valorisation des ressources humaines, au rang de priorité nationale. Ce choix politique s'est traduit dans les faits par l'importance des allocations budgétaires affectées au secteur Education/formation, estimées en moyenne à 44% du budget général annuel de fonctionnement de l'Etat au cours de la période 1960-1990.

Les importants efforts ainsi consentis en faveur de l'éducation et de la formation ont permis d'atteindre des résultats remarquables : construction de nombreuses infrastructures scolaires et universitaires tant publiques que privées, mise en œuvre d'un important programme de formation des formateurs permettant l'ivoirisation à 100% des cadres dans ce secteur, mise sur le marché du travail de ressources humaines de qualité formées par un réseau dynamique et très concurrentiel d'écoles et de centres de formation professionnelle publics et privés.

Cependant, malgré ces acquis, la situation de l'éducation en Côte-d'Ivoire comporte des insuffisances. Celle-ci est marquée, entre autres, par la faiblesse du taux brut de scolarisation (74% en 2000), par des inégalités persistantes entre genres et entre régions, et par la faiblesse des ressources disponibles au regard des besoins de financement des différents niveaux d'éducation.

Un tel tableau est loin de répondre aux objectifs que s'est assigné l'Etat. En effet, l'objectif général pour le secteur de l'éducation et de la formation est d'augmenter l'accès à l'éducation de base et d'améliorer la qualité et le rendement de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Pour satisfaire ces options stratégiques, les pouvoirs publics ont mis en place divers dispositifs parmi lesquels la loi de 1995 relative à l'enseignement et le Plan National de Développement du Secteur Education Formation (PNDEF, 1997). La loi 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement affirme le caractère laïc et public de l'école ainsi que le rôle de l'Etat dans l'amélioration du niveau d'éducation et de formation des populations. Quant au Plan National de Développement du Secteur Education Formation (PNDEF, 1997),

il répond au besoin de mise en cohérence des programmes du secteur Education/Formation avec les orientations et les priorités nationales. Il vise notamment la recherche de l'équité et la suppression des disparités régionales et catégorielles, l'éducation universelle (à l'horizon 2004), la lutte contre la pauvreté, la valorisation des ressources humaines, le développement d'une culture scientifique et technologique nationale à travers le système d'éducation et de formation.

Cependant, face à la rareté des ressources financières de l'Etat et des familles et, considérant la nécessité de faire face d'urgence aux besoins d'éducation des populations, la loi de 1995 autorise les pouvoirs publics à libéraliser le secteur de l'éducation. Cette libéralisation consiste à concéder le service public d'éducation au secteur privé. Celui-ci opère sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, notamment les accords et conventions signés entre l'Etat, les opérateurs du secteur privé laïc et confessionnel.

Le secteur privé d'éducation bénéficie ainsi d'une politique favorable et d'un appui financier de l'Etat qui se manifeste notamment pour les établissements privés, sous la forme de subventions, de prises en charge et de frais de scolarité et d'aides pour les élèves affectés. Cette politique incitative et volontariste a permis la création, l'accroissement du nombre et de la capacité d'accueil des établissements privés laïcs et confessionnels des différents niveaux d'éducation (primaire, secondaire et supérieur).

Cependant, des études montrent que le soutien public actuel à l'enseignement privé en Côte-d'Ivoire est très inégal. Ainsi, une analyse des dépenses publiques affectées à l'enseignement privé montre que les groupes de populations à revenus élevés reçoivent 35% de la totalité des subventions, tandis que ceux des 20% des plus démunis reçoivent moins de 14% (Demery, L., Daylon J. et Mahra K., 1996). Par conséquent, la question est de savoir si les dépenses publiques affectées à l'enseignement privé en Côte-d'Ivoire tendent à favoriser la portion aisée de la population.

De fait, malgré le consensus établi au sein des gouvernements successifs sur le besoin de financement par l'Etat de l'enseignement privé, aucun bilan exhaustif de cette politique n'a encore été réalisé. Il convient donc d'évaluer l'impact de cette politique dans le secteur.

Il importe également pour l'autorité publique de mieux comprendre le mécanisme d'affectation des ressources publiques au secteur privé d'éducation et ses effets, notamment en identifiant les profils socioculturels et socioéconomiques des populations bénéficiaires, l'efficacité des procédures de financement et l'environnement d'apprentissage au sein des établissements impliqués.

Enfin, dans le cadre de la coopération avec les bailleurs de fonds et les partenaires au développement, une meilleure maîtrise du système de financement public du secteur privé d'éducation constitue un précieux instrument de dialogue, mais aussi une source d'inspiration des pouvoirs publics et des opérateurs concernés pour l'élaboration de politiques et de stratégies nouvelles de financement de l'éducation.

Au regard de toutes ces questions, la présente étude vise principalement à évaluer l'efficacité du système national de financement public du secteur privé d'éducation en terme d'équité/distribution et son impact sur les élèves, les familles, les écoles. Elle vise également à faire des recommandations aux autorités politiques et aux opérateurs et partenaires du secteur éducation/formation en vue son développement.

Les objectifs spécifiques assignés à l'étude sont dès lors les suivants :

1. Identifier l'impact distributionnel dans les ménages des dépenses publiques affectées au secteur privé d'éducation, notamment :
 - Classer les groupes de populations bénéficiaires par revenu de ménage ;
 - Diviser la population en groupe par quintile ;
 - Calculer les parts de dépenses affectées à chaque groupe (ménage) pour chaque niveau et type d'enseignement.
2. Décrire le système de subventions octroyées à l'enseignement privé ;
3. Identifier les profils socioculturel et socio-économique des élèves fréquentant les établissements scolaires privés bénéficiant d'une subvention de l'Etat ;
4. Décrire l'environnement d'apprentissage des élèves et les stratégies de gestion des établissements concernés par l'étude ;
5. Faire des recommandations de stratégies de politiques éducatives en ce qui concerne l'intervention de l'Etat dans le secteur privé de l'éducation, en vue d'améliorer le système de subvention publique aux établissements privés.

Au plan méthodologique¹, l'étude exploite la base de données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 1998 (ENV98) de l'Institut National de la Statistique de Côte-d'Ivoire pour étudier l'incidence du financement public de l'éducation sur l'enseignement privé. Elle s'appuie également sur une enquête par questionnaire auprès des ménages, des enseignants, des chefs d'établissements et des élèves afin de mettre en évidence les profils des bénéficiaires et de saisir les conditions matérielles, pédagogiques et financières d'apprentissage dans les établissements scolaires.

Pour atteindre ces objectifs, le rapport s'articule autour des cinq (5) parties complémentaires suivantes : La première partie analyse le contexte général de l'étude; la seconde présente l'appui public à l'enseignement en Côte-d'Ivoire; la troisième expose l'analyse de l'incidence de l'appui à l'enseignement; la quatrième développe les stratégies de gestion des institutions d'éducation et de formation et la cinquième et dernière partie suggère des recommandations susceptibles d'améliorer le système de pilotage et de financement du secteur éducatif de Côte-d'Ivoire.

¹ La méthodologie de l'étude est détaillée dans en annexe du présent rapport

PREMIERE PARTIE: CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 CADRE GENERAL DE L'ETUDE

Le système d'éducation et de formation est en relation étroite avec l'économie, tant en raison des capacités de financement du dispositif ou des structures d'absorption des produits de l'école par le système de production que par l'impact des politiques économiques nationales et sectorielles sur les facteurs de la croissance et du développement national.

L'évolution du contexte économique de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance est marquée par deux grands moments qui correspondent à des étapes dans le développement du système d'éducation et de formation :

- Période de 1960 – 1980 : croissance économique et développement du système d'éducation et de formation ;
- Période de 1981 à 2000 : crise économique et ralentissement des investissements dans le secteur éducatif, suivie d'une politique de stabilisation et d'ajustement au niveau économique et dans le secteur de l'éducation.

Au cours de la période 1960-1980, l'économie ivoirienne a enregistré une remarquable croissance et un profond changement structurel. Le taux de croissance économique a été de l'ordre de 7% en termes réels, avec toutefois un déséquilibre intérieur et extérieur à partir de la décennie 70-80. Durant la deuxième décennie en effet, l'économie ivoirienne a été confrontée à de graves difficultés dues à un ensemble de facteurs tels que la grande sécheresse de 1972-1973, les chocs pétroliers de 1973 et 1979, et l'importante chute des cours mondiaux du café et du cacao, en 1979. Il en est résulté une détérioration des termes de l'échange, dans une proportion de 37%.

Au cours de la période 1981–2000, les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel ont eu pour effet la baisse de la part de l'éducation dans le budget général (38,7% en 1992 ; 19,37% en 1999 et 17,8% en 2000), la baisse du taux brut de scolarisation (passant de 75% en 1985-86 à 67% en 1995-96) et la détermination des conditions matérielles et financières des acteurs des secteurs sensibles que constituent l'éducation, la formation et la santé.

A partir de 1991, pour faire face à cette situation économique et financière difficile, le Gouvernement, avec l'appui du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD), a mis en œuvre cinq programmes d'ajustement structurel dont l'objectif majeur a été de réduire les déséquilibres internes et externes, de créer les conditions de la relance et d'assurer une croissance saine et durable (2)

² République de Côte d'Ivoire, objectif et stratégie de développement de la Côte d'Ivoire 1995-2000.

Parallèlement, l'explosion démographique a contribué à dégrader les conditions de vie sociale des ivoiriens. La population est passée de 6.709.000 habitants en 1975 à 10.815.694, puis à 15.366.672 en 1998. Au cours de ces deux périodes, le taux de croissance démographique inter-censitaire est passé de 3,8% par an à 3,3%. A ce rythme, la population pourrait doubler en 22 ans et exercer une pression de plus en plus forte sur les objectifs d'éducation et de santé.

Dans le rapport 2002 du PNUD³, la Côte d'Ivoire se situe au 156^{ème} rang, dans le groupe des pays à faible développement humain avec une espérance de vie de 47 ans, et un taux d'alphabétisation de 46,8%, et un taux brut de scolarisation combiné du primaire au supérieur de 38%. La Côte d'Ivoire devance de peu ses voisins de l'Afrique de l'Ouest comme le Bénin, la Guinée, le Mali, le Burkina et le Niger qui occupent respectivement les 158^e, 159^e, 164^e, 169^e et le 172^e rang.

Pour atteindre son objectif de croissance économique forte et durable, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne, à continuer les réformes structurelles déjà entreprises et à mettre en œuvre des politiques budgétaires rigoureuses susceptibles d'engendrer l'amélioration significative de l'épargne budgétaire et l'élimination de tous les arriérés de paiement intérieurs. Les stratégies sectorielles mises en œuvre à cet effet reposaient sur une importante participation du secteur privé et des économies d'échelle induites par une intégration régionale.

Cependant, les bouleversements institutionnels et politiques intervenus lors du Coup d'Etat en décembre 1999 ont freiné les efforts ainsi consentis, provoquant notamment la suspension par les institutions de Breton Wood et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de leurs appuis et facilités commerciales (retrait de l'AGOA par exemple). Par ailleurs, le taux de croissance de l'économie s'est effondré, passant à -2% en 2000, puis à 0% en 2001.

La reprise en mars 2002 des relations avec les institutions de Breton Wood et les autres partenaires au développement a constitué un atout majeur pour les autorités, qui sanctionne l'application avec succès du programme de surveillance du FMI et de la Banque Mondiale. Le FMI prévoyait une croissance du produit intérieur brut (PIB) à prix constant de 3% en 2002, 4,5% en 2003 et 5% en 2004⁴.

Mais la crise socio-politique intervenue le 19 septembre 2002 a compromis les avancées obtenues et les prévisions du gouvernement et des institutions financières. Le nouveau contexte issu de la guerre est dominé par une très faible croissance économique et l'augmentation de la pauvreté. Le moment est donc indiqué avec les perspectives de paix à venir d'adopter des stratégies novatrices de relance économique en général. Dans le domaine de l'éducation en particulier, il s'agira d'imaginer de nouvelles stratégies en matière de promotion et de financement du secteur privé.

³ PNUD, 2002, Rapport Mondial sur le Développement Humain : approfondir la démocratie,

⁴ La baisse brutale du taux s'explique par la prise en compte dans le budget général de fonctionnement de la dette extérieure de l'Etat à compter de 1999.

1.2 Dispositif général d'éducation et de formation

Les efforts du gouvernement ivoirien en matière d'éducation et les appuis des partenaires privés de l'éducation ont permis au système éducatif de se développer. On note un accroissement des institutions d'éducation et de formation ainsi qu'une forte croissance des effectifs des élèves et du personnel enseignant.

Cette partie présente l'évolution des composantes du dispositif d'éducation et de formation dans les différents niveaux d'enseignement. En lieu en place d'une analyse des grandeurs telles les effectifs des élèves et ceux du personnel enseignant dans les différents niveaux d'enseignement, nous privilégions les indicateurs d'offre de qualité de service d'éducation qui sont des combinaisons de ces grandeurs. Une analyse comparative de l'évolution de ces indicateurs selon le type d'enseignement (enseignement public et enseignement privé) sera faite.

1.2.1 Etat des infrastructures par niveau et type d'enseignement de 1992 à 1998.

Dans la période 92-98, de nombreux investissements ont été entrepris dans le secteur de l'éducation en général. Le tableau-ci dessous donne la structure et l'évolution du nombre de classes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire.

Tableau 1: Structure et évolution du nombre de classes par niveau et type d'enseignement

Niveau d'enseignement		Années scolaires						
		91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire	Public	31.730	33.450	33.000	33.959	34.207	35.517	37.025
	Privé	3.923	3.960	4.118	4.366	4.792	4.640	5.055
	Ratio Public/privé	8,1	8,4	8	7,8	7,1	7,7	7,3
Secondaire	Public	4.108	4.295	4.651	5.754	5.809	6.066	6.299
	Privé	2.283	2.514	2.667	3.359	3.843	4.148	4.423
	Ratio Public/privé	1,8	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	1,4

Source: INS (2002), Annuaire Statistique, Démographique et Social (ASDS)

Entre 1992 et 1998, le nombre de classes est passé de 31.730 à 37.025 dans le primaire public et de 3.923 à 5055 dans le primaire privé. Au niveau d'enseignement secondaire, le nombre de classes dans le public est passé de 4.108 à 6.299 alors que dans le secondaire privé ce nombre est passé de 2.283 à 4.423

Une analyse des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement montre que les infrastructures dans le secteur public d'éducation dominent ceux du secteur privé. En effet, le nombre de classes dans le primaire public est sept (7) fois plus important que le nombre de classes dans le primaire privé. Dans le niveau d'enseignement secondaire, le nombre de classes dans le privé représente près de deux tiers (2/3) du nombre de classes dans le public.

Si les infrastructures dans le public sont plus importantes en nombre que le privé dans les deux premiers niveaux d'enseignement, il convient de remarquer que le ratio entre nombre de classes du public et le nombre

de classes du privé diminue au fil des années scolaires tant au niveau primaire que secondaire. En effet, au niveau d'enseignement primaire, ce ratio est passé de 8,1 en 1992 à 7,3 en 1998 tandis qu'au niveau d'enseignement secondaire, il est passé de 1,8 à 1,4 sur la même période. La décroissance de cet indicateur traduit une dynamique de croissance des infrastructures dans le secteur privé plus forte que dans le secteur public de l'éducation.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'indicateur "nombre de salles" n'est pas pertinent étant donné la coexistence de salles de petites dimensions pour les travaux dirigés et d'amphithéâtres de capacités variables. On peut cependant relever l'évolution des effectifs des institutions supérieures d'éducation. En 1992, on dénombrait 8 institutions supérieures dont une université, cinq grandes écoles publiques et deux institutions de formation des formateurs. Il n'y avait aucune grande école privée à cette époque. En 1998, on dénombrait 96 institutions d'enseignement supérieur réparties comme suit : 3 universités et 2 unités régionales d'enseignement supérieur, 40 grandes écoles privées, 2 grandes écoles publiques et 47 écoles de formation professionnelle.

1.2.1 Etat des effectifs scolaires par niveau et type d'enseignement.

Tout comme les infrastructures scolaires, les effectifs ont connu une évolution rapide sur la période 1992-1998. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des effectifs par niveau et type d'enseignement.

Tableau 2: Structure et évolution des effectifs par niveau et type d'enseignement.

Niveau d'enseignement		Années scolaires						
		91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire	Public	1309057	1316905	1396938	1419654	1464035	1540316	1593869
	Privé	138728	147058	156602	190275	198230	195498	213634
	Ratio Public/privé	9,4	9	8,9	7,5	7,4	7,9	7,5
Secondaire	Public	289510	296914	317541	317383	316784	334112	341113
	Privé	107096	117590	117788	136141	166647	183979	191663
	Ratio Public/privé	2,7	2,5	2,7	2,3	1,9	1,8	1,8
Supérieur	Public	27257	32262	42646	40887	48037	52155	73989
	Privé	917	1806	7205	9081	14824	20492	27980
	Ratio Public/privé	29,7	17,9	5,9	4,5	3,2	2,5	2,6

Source: INS, (2002), Annuaire Statistique, Démographique et Social (ASDS).

Au primaire public, les effectifs sont passés de 1.309.057 en 1992 à 1.593.869 en 1998, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,7%. Dans le primaire privé, les effectifs sont passés de 138.728 à 213.634 sur la période 1992-1998, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7%.

Une analyse par niveau d'enseignement relève que, quel que soit l'ordre d'enseignement, les effectifs dans le public sont largement supérieurs à ceux du privé. En effet, dans l'éducation primaire les effectifs du public sont sept (7) fois plus importants que ceux dans le privé. Les effectifs du primaire public représentent environ 89% des inscriptions dans le primaire. Dans le secondaire, la dominance des effectifs dans l'enseignement

public est moins prononcée que dans le primaire. Les effectifs dans les établissements secondaires publics sont sensiblement le double de ceux des établissements secondaires privés. Au niveau de l'enseignement supérieur, le rapport entre secteur public et secteur privé est un peu plus élevé.

L'analyse des ratios "effectifs du public sur effectifs du privé" par niveau et type d'enseignement augure une progression rapide des effectifs tant dans le privé que dans le public. En effet, au niveau primaire, ce ratio est passé de 9,4 à 7,5 sur la période 1992-1998. Au niveau secondaire, il est passé de 2,7 à 1,8 sur la même période. La croissance la plus rapide des effectifs se constate au supérieur. En effet, en 1992, les effectifs du public étaient près de 30 fois supérieurs à ceux du privé. En moins d'une décennie, ce rapport est passé à 2,6.

Il convient à présent, d'analyser l'évolution des indicateurs suivants: le nombre d'enseignants par classe et le nombre d'élèves par enseignant. Ces indicateurs sont plus pertinents que le nombre d'enseignants par niveau d'enseignement.

1.2.3 Evolution des indicateurs de qualité d'offre du service d'éducation

Parmi les indicateurs de qualité d'offre du service d'éducation, nous avons privilégié le "nombre d'élèves par classe" et le "nombre d'élèves par enseignant". Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'élèves par classe, par niveau et par type d'enseignement.

Tableau 3: Evolution du nombre d'élèves par classe, par niveau et type d'enseignement.

Niveau d'enseignement		Années scolaires						
		91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire	Public	41	39	42	42	43	43	43
	Privé	35	37	38	44	41	42	42
Secondaire	Public	70	69	68	55	55	55	54
	Privé	47	47	44	41	43	44	43

Source: Nos calculs à partir des données de l'Annuaire Statistique, Démographique et Social (ASDS 92-98)

Au niveau d'éducation primaire, les établissements publics et privés ont en moyenne les mêmes effectifs par classe (42 élèves par classe). Si au niveau des établissements primaires publics, cet indicateur est relativement constant au cours de la période 92-98, il n'en est pas de même au primaire privé. Cet indicateur est passé de 35 en 1992 à 42 en 1998. On note une dégradation de la qualité de l'offre de service d'éducation par ce secteur.

Au niveau d'enseignement secondaire, on note ainsi une différence significative pour le nombre d'élèves par classe entre le public et le privé. En moyenne, on dénombre 61 élèves par classe dans le public tandis que dans le privé, on dénombre 44.

Le second indicateur de qualité d'offre du service éducatif étudié est le nombre d'élèves par enseignant. Le tableau ci-dessous donne l'évolution de cet indicateur par niveau et type d'enseignement

Tableau 4 : Evolution du nombre d'élèves par enseignant, par niveau et type d'enseignement.

Niveau d'enseignement		Années scolaires						
		91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire	Public	38	36	40	42	42	42	44
	Privé	30	31	33	37	35	33	41
Secondaire	Public	29	32	33	32	32	33	33
	Privé	-	-	16	18	17	17	23

Source: Nos calculs à partir de ASDS(2002)

Le secteur privé présente un meilleur tableau par rapport au secteur public de l'éducation au regard de l'indicateur "nombre d'élèves par enseignant". Au niveau du primaire public, le nombre d'élèves moyen par enseignant est de 41 tandis que dans le privé, il est de 35.

Au secondaire, cet indicateur n'est pas significatif, mais il permet d'apprécier l'offre en personnel enseignant. Si on note en moyenne 32 élèves pour un enseignant dans le secondaire public, ce chiffre tombe à 18 dans le secondaire privé.

DEUXIEME PARTIE: APPUI PUBLIC A L'ENSEIGNEMENT

2.1 Les Principes des dépenses publiques d'éducation

Les dépenses publiques d'éducation constituent l'expression de la solidarité nationale et de la recherche de l'équité. Elles visent principalement la satisfaction du droit à l'éducation des populations et, pour les pays en développement, elles constituent un puissant instrument de développement et de lutte contre la pauvreté.

En effet, les dépenses publiques d'éducation sont des investissements en capital humain. Le capital humain joue un rôle prépondérant dans le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des ménages. Les économistes classiques tels Adam Smith et Ricardo ont émis les hypothèses selon lesquelles les ressources humaines mieux formées et en meilleure santé augmentent la productivité du facteur travail et favorisent l'émergence d'initiatives individuelles (S.Larivière et F. Martin, 1997⁵). Ces hypothèses ont été confirmées par la suite, par de nombreuses études empiriques dans les pays en développement. Par exemple, Weir & Knight⁶ (2000) ont montré dans une étude réalisée en Ethiopie que l'éducation génère des externalités hautement significatives aussi bien en terme d'accroissement moyen de la production agricole qu'en terme d'élargissement des possibilités de production.

Les dépenses d'éducation peuvent améliorer le niveau de vie des ménages (S.Larivière et F.Martin, 1997). En effet, la ventilation de ces dépenses par zone géographique et par type de dépenses (investissement et fonctionnement) affecte la disponibilité et la qualité des infrastructures scolaires dans les milieux (urbain et rural) et dans les différentes régions du pays. Cette disponibilité des infrastructures éducatives dans les différents milieux accroît les possibilités d'accès à l'éducation des ménages pauvres.

Les dépenses publiques en général et les dépenses d'éducation en particulier sont au service de l'efficacité et de l'équité sociale (Banque Mondiale⁷, 1995). L'équité dans la redistribution suppose que les enfants issus des ménages pauvres ont autant accès à l'éducation que les enfants issus des ménages non pauvres. En effet, les ressources limitées des ménages et la non-accessibilité au marché du crédit pour le financement de l'éducation constituent un frein à la scolarisation des enfants pauvres (Magali Lenoir, 2000⁸). A travers les dépenses publiques d'éducation, l'Etat apporte une assistance pour la scolarisation des enfants pauvres. L'efficacité dans la redistribution de l'appui public à l'enseignement suppose un ciblage des dépenses en direction des ménages les plus démunis afin de favoriser l'accès et le maintien des enfants issus de ces ménages déshérités dans le système scolaire.

⁵ S. Larivière et Frédéric Martin, 1997, Cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages.

⁶ Weir, S. and Knight, J, 2000, Education Externalities in Rural Ethiopia : Evidence fro Average and stochastic Frontier Production Fonctions.

⁷ Banque Mondiale, 1995, Rapport sur les priorités et stratégies en Education

⁸ Magali Lenoir, structure familiale et décision d'investissement éducatif dans les pays en voie de développement, estimations micro-économétriques sur les données individuelles malaises.

2.2 Le financement de l'enseignement en Côte-d'Ivoire

Le financement de l'enseignement en Côte-d'Ivoire est essentiellement assuré par l'Etat sur qui repose traditionnellement les charges d'éducation et de formation. Cependant, l'évolution du contexte socio-économique et financier a accru l'implication de divers autres partenaires dans le financement de l'éducation, en même temps que s'est opérée une réforme des cadres légal, réglementaire et administratif.

2.2.1 Les partenaires de l'appui au secteur éducation/formation.

Quatre groupes de partenaires participent actuellement au financement de l'enseignement en Côte-d'Ivoire : l'Etat, les familles, le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

L'Etat constitue, par nature, le principal appui financier du système d'éducation et de formation. Cependant, la crise économique et financière des deux dernières décennies a conduit les pouvoirs publics à prendre conscience des dysfonctionnements et des contraintes du mode de financement de la formation et de l'éducation, basé exclusivement sur une contribution publique à l'ensemble du secteur et prenant en compte tous les types de dépenses (salaires, fonctionnement, investissements, transferts sociaux). Ainsi, les mesures d'ajustement et de réduction des dépenses publiques suscitées par la crise économique ont-elles d'abord touché le secteur de l'éducation. La baisse a affecté les salaires qui représentaient plus de 60% des dépenses d'éducation, puis les transferts sociaux en faveur des élèves et étudiants (bourses, aides, restauration, transport) et les investissements dans le secteur éducatif.

Concernant la participation des familles aux dépenses d'éducation et de santé, elle a été rendue nécessaire par la faiblesse des moyens de l'Etat. Cette contribution est même recommandée par les bailleurs de fonds qui l'exigent des bénéficiaires des services de santé et d'éducation. Malheureusement, les familles elles aussi ont subi le contre-coup de la crise du fait de la mévente des produits agricoles et de la réduction en termes réels ou de la stagnation en termes nominaux des revenus salariaux (Flindé, 1996). Cependant, la participation des ménages au financement a été et demeure une réalité visible à travers leur effort de scolarisation dans le privé et dans la prise en charge des frais d'éducation dans le public sous diverses formes (frais d'inscription dans le primaire, participation à la construction des établissements, prise en charge des maîtres dans les villages, etc.).

Le troisième partenaire dans le financement du système éducatif est constitué des opérateurs privés du secteur. Organisés au sein de plusieurs associations⁹ (FENEPLACI, ANESPLACI, UNESUP, Direction des

⁹ FENEPLACI : Fédération Nationale des Etablissements Privés Laïcs de Côte-d'Ivoire
ANESPLACI : Association Nationale des Etablissements Secondaires Privés Laïcs de Côte-d'Ivoire

enseignements protestant et catholique) les fondateurs d'établissements privés constituent des interlocuteurs privilégiés des autorités dans le développement et la mise en œuvre de la politique et des stratégies de développement et de financement du secteur. Cette collaboration a permis la signature de diverses conventions avec l'enseignement privé laïc et confessionnel.

Le quatrième et dernier partenaire est constitué des institutions et organisations de coopération bilatérale et multilatérale. L'action de ces organisations consiste en un appui au développement des infrastructures, des équipements et des innovations pédagogiques. Toutefois, dans le cadre des réformes de structure et de la rationalisation des dépenses publiques, l'aide extérieure est aussi affectée au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Le concours des bailleurs de fonds est de plus en plus sollicité pour le financement d'actions susceptibles de réaliser les objectifs d'amélioration de la qualité de l'enseignement, d'accroissement des capacités d'accueil, de réduction du coût unitaire de la formation et d'amélioration de la demande sociale d'éducation.

2.2.2 Cadre légal et stratégies de financement de l'enseignement

Le cadre légal du financement public de l'enseignement privé en Côte d'Ivoire s'organise autour de deux principaux textes réglementaires: la loi 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement qui libéralise le secteur de l'éducation/formation et le décret 97-675 du 03 décembre 1997 qui décrit les conditions de concession du service public de l'éducation au secteur privé pour les trois ordres d'enseignement. Le dispositif comprend également, comme mentionné ci-dessus, des conventions entre l'Etat et les principaux secteurs du privé (privé laïc et confessionnel primaire et secondaire, grandes écoles privées) qui déterminent les modalités particulières de mise en œuvre de la concession du service public de l'éducation. Les modalités spécifiques d'appui à chaque ordre d'enseignement sont exposées ci-après.

a) Les modalités d'appui à l'enseignement primaire

Selon les procédures en vigueur, le financement des écoles primaires se fait essentiellement par le biais des *subventions*, tandis que celui des écoles secondaires et des établissements supérieurs est octroyé par *le sponsoring* (paiement de la scolarité) des élèves affectés par l'Etat. Les subventions au primaire laïc et confessionnel constituent une stratégie permettant de répondre aux objectifs du gouvernement d'améliorer la scolarisation dans les zones défavorisées et de réduire les charges d'éducation des familles (MEN/SAPEP¹⁰, 2001).

UNESUP : Union Nationale des Etablissements Supérieurs Privés de Côte-d'Ivoire

¹⁰ MEN/SAPEP : Ministère de l'Education Nationale/Service Autonome de Promotion de l'Enseignement Privé

Pour bénéficier de cette allocation financière, l'établissement primaire demandeur doit satisfaire aux critères suivants:

6. Etre autorisé ;
7. Avoir fonctionné pendant au moins cinq (05) ans ;
8. Disposer d'enseignants autorisés depuis trois (03) ans au moins ;
9. Avoir des effectifs de 45 élèves maximum par classe autorisée ;
10. Pratiquer les frais d'écolage suivants :
 - a) 40.000 FCFA par élève par an pour les régions hors d'Abidjan ;
 - b) 30.000 FCFA par élève par an pour Abidjan ;
11. Avoir obtenu la moyenne nationale de réussite aux examens pendant les trois dernières années de fonctionnement.

L'examen des dossiers est assuré par une commission interne du SAPEP qui organise également des missions d'inspection dans les écoles candidates à l'aide.

Au terme de la convention entre l'Etat et les établissements primaires privés laïcs, il est affecté à l'établissement 20.000 CFA (33 US\$) pour chaque élève inscrit à Abidjan et 30.000 FCFA (50 US\$) pour les établissements de l'intérieur.

Concernant le primaire confessionnel, sa vocation sociale est reconnue puisqu'on y pratique des frais d'écolage très bas, compris en milieu rural entre 1500 FCA et 2500 FCFA (entre 2,5 et 4 US\$). La convention avec l'Etat situe les subventions au primaire confessionnel à 40.000 FCFA (soit 66 US\$) par an et par élève pour l'intérieur et à 25.000 C FA (soit 41 US\$) par an et par élève pour Abidjan.

Il convient de noter que les établissements qui pratiquent des frais d'écolage supérieurs ou égaux à 50.000 CFA (soit 83 US\$) ne sont pas subventionnés.

b) Les modalités d'appui à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel privé

L'intervention de l'Etat dans le secondaire est accordé aux établissements homologués et se fait sous deux formes : le paiement des frais de scolarité et les prises en charges sociales.

Les frais de scolarité

L'appui à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel est principalement assuré par le paiement de *frais de scolarité* versés par l'Etat qui agit comme parent des élèves qu'il *affecte et sponsorise* dans les établissements privés. Les niveaux de financement sont définis par la convention en fonction du type d'établissement (général, technique ou professionnel) et du cycle de formation (premier ou second cycle) et sont répartis comme suit :

Pour les établissements d'enseignement technique :

- 120.000 FCFA (soit 200 US\$) par an et par élève du premier cycle;
- 140.000 FCFA (soit 233 US\$) pour le second cycle.

Pour l'enseignement technique et professionnel, un montant forfaitaire de 170.000 FCFA (environ 283 US\$) est accordé pour les deux cycles de formation.

Les prises en charge sociales

Les prises en charge sociales constituent un maillon de la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté par la satisfaction des besoins d'éducation des couches les moins favorisées et les plus vulnérables. En appuyant les familles pauvres dans leur effort de scolarisation, le gouvernement vise à réaliser l'objectif de scolarisation universelle à l'horizon 2010.

En tant que mesure spécifique de réduction des coûts financiers d'éducation pour les ménages pauvres, les effectifs concernés et les montants des prises en charges annuelles sont définis après analyse des rapports de fin d'année des établissements conventionnés. Les demandes de prises en charge sont adressées par les parents à une commission (SAPEP, CABINET, DAF) qui statue en fonction de critères définis et dans le respect des textes en vigueur (convention entre l'Etat et l'enseignement privé, critères de passage en classe supérieure, de redoublement et d'exclusion, classes fréquentées, - les cycles d'orientation 6^{ème} et 2^{nde} étant exclus des prises en charge.)

Il convient de noter que dans le cadre de leur politique sociale, de nombreuses mairies offrent des prises en charge aux ménages à revenus modestes. Le montant des ressources publiques complémentaires ainsi affectées à l'éducation restent indéterminés.

c) Les modalités d'appui à l'enseignement supérieur

Le cadre réglementaire de l'appui à l'enseignement supérieur privé est également défini par le décret N°97-675 du 03 décembre 1997 susmentionné. En effet, outre les conditions de paiement des frais de scolarité des bacheliers affectés dans les grandes écoles privées, ce décret précise les conditions de création, d'ouverture, d'obtention de l'agrément, d'habilitation des formations, de recrutement des élèves et des étudiants, de contrôle et de supervision des activités des établissements d'enseignement supérieur privé.

Ainsi, la création d'un établissement de formation privé est soumise à l'observation des conditions suivantes réparties en deux étapes: l'ouverture et l'obtention de l'agrément.

Concernant l'ouverture, le promoteur, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique, doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Posséder un terrain et un titre de propriété sur ce terrain;
- Etre associé à un enseignant de formation;
- Fournir dans son dossier le curriculum vitae et la liste des enseignants vacataires et permanents ;
- Concevoir un programme et une organisation pédagogique de l'Ecole.

L'obtention de *l'agrément* est consécutive à une visite d'un comité interministériel composé des représentants des Ministères chargés de la Sécurité, de la Construction et de l'Urbanisme, de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur.

Si ce comité interministériel constate le respect des normes de sécurité, d'organisation et de fonctionnement pédagogique, il délivre à l'Ecole un agrément. L'obtention de l'agrément intervient en moyenne deux ans après l'ouverture de l'Ecole.

Cependant, depuis l'an 2000, en raison de la croissance régulière du nombre de bacheliers et face à la volonté de l'Etat d'affecter tous les bacheliers, les étapes d'ouverture et de délivrance de l'agrément sont désormais liées. Cette décision obéit au souci d'absorber les bacheliers désormais trop nombreux pour une capacité d'accueil dans l'enseignement supérieur public qui demeure très limitée.

Les montants conventionnels annuels des frais de scolarité payés par l'Etat par étudiant dans le supérieur privé se distribuent de la façon suivante :

Filière tertiaire :	300.000 FCFA (500 US\$);
Filière informatique gestion :	400.000 FCFA (666 US\$);
Filière industrielle :	450.000 FCFA (750 US\$);
Spécialité opticien lunetier :	1.500.000 FCFA (2.500 US\$).

Quelle est la situation actuelle résultant de cette politique de financement public de l'enseignement privé concernant les bénéficiaires et la répartition des ressources allouées ?

2.3 La situation actuelle du financement.

2.3.1 Dépenses publiques d'éducation

La volonté des autorités ivoiriennes de faire de l'éducation/formation un axe prioritaire pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire se traduit en acte par l'importance du volume des ressources

mobilisées pour le secteur éducation/formation. En effet, les dépenses publiques représentent une proportion relativement élevée des dépenses publiques totales (voir tableau suivant). Sur la période 93-2000, les dépenses publiques d'éducation représentaient en moyenne 32,5% des dépenses totales.

Tableau 5: Evolution de la part des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses totales de 1993 à 2000

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dépenses courantes totales ¹¹ (en milliards de Francs CFA)	537,2	622,7	699,3	759	819	815	871,1	848,7
Dépenses courantes d'éducation (en milliards de Francs CFA)	203,4	221	236,2	251,9	277,4	213,4	312,3	297,4
Part des dépenses courantes d'éducation (%)	37,2	33,3	30,4	30,5	30,6	24,1	31,9	33

Source: PVRH 2/ Ministère de l'Economie et des Finances.

Deux grandes phases marquent l'évolution des dépenses publiques d'éducation sur cette période.

La première phase est caractérisée par une diminution de la proportion de dépenses d'éducation bien qu'elles augmentent en volume. Cette proportion est passée de 37,2% en 1993 à 24,1% en 1998. Cette baisse de la proportion des dépenses courantes d'éducation s'explique par les contraintes financières et la crise économique du début des années 90. La difficile situation économique de l'époque a contraint l'Etat à mettre en œuvre un programme d'ajustement du secteur éducation. Ce programme visait à stabiliser le budget alloué à l'éducation tout en améliorant les indicateurs d'accessibilité et de scolarisation au primaire.

La deuxième phase est caractérisée par une hausse de la proportion des dépenses publiques d'éducation. Cette proportion est passée de 24,1% en 1998 à 33% en 2000. Les perspectives nouvelles pour le système éducatif, en particulier le décrochage des salaires des enseignants et la gratuité des manuels scolaires au primaire augurent une hausse des dépenses publiques d'éducation.

Les dépenses publiques d'éducation sont ventilées entre les trois niveaux d'enseignement, à savoir le primaire, le secondaire et le supérieur. Une analyse de la structure des dépenses montre que le niveau primaire absorbe la part la plus importante de ces dépenses. Le tableau ci-dessous donne l'évolution en pourcentage de la structure des dépenses courantes d'éducation de 1993 à 2000.

Tableau 6: Structure des dépenses courantes d'éducation par niveau (en %)

Niveau	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Primaire	50,5	50,7	49,8	45,7	45,2	43,5	46,5	46,6
Secondaire	35	33,9	33,8	36,9	36,1	37,7	37,2	37,4
Supérieur	14,6	15,3	16,4	17,3	18,6	18,8	16,3	16

Source: PVRH 2/ Ministère de l'Economie et des Finances.

L'Etat consacre en moyenne 47% des dépenses publiques d'éducation à l'enseignement primaire. La prédominance de la part consacrée à l'enseignement primaire s'explique par la forte demande d'éducation à

¹¹ Dépenses courantes hors service de la dette

ce niveau et par la volonté de l'Etat de faire de l'éducation primaire un socle pour l'amélioration des conditions de vie des populations, et atteindre les objectifs d'éducation universelle.

Le niveau d'enseignement secondaire vient en deuxième position avec une part des dépenses publiques d'éducation de 36% en moyenne. A ce niveau d'enseignement, l'anticipation d'une demande d'éducation croissante a stimulé une croissance des dépenses d'investissements au cours de la dernière décennie.

Le niveau d'enseignement supérieur vient en dernière position avec une part moyenne de 17% des dépenses d'éducation. De 1993 à 1998, les dépenses publiques consacrées au supérieur ont connu une progression en volume et en proportion. Ce montant est passé de 14,6 milliards en 1993 à 18 milliards en 1998, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,5%. Cette croissance du budget alloué au supérieur s'explique principalement par l'augmentation du volume du budget alloué aux investissements. En effet, la décennie 1990 a été marquée par l'ouverture de deux universités (Abobo Adjamé et Bouaké) et deux centres universitaires (Daloa et Korhogo).

Cependant, on note un fléchissement des dépenses d'éducation pour le supérieur depuis 1999. L'enveloppe allouée aux établissements supérieurs est passée de 18,8 milliards en 1998 à 16 milliards en 2000. Cette baisse s'explique par le ralentissement des investissements à ce niveau.

Dans l'ensemble, la structure des dépenses publiques d'éducation entre les trois niveaux d'enseignement est relativement stable avec une prédominance des dépenses consacrées à l'éducation primaire. Cependant, on note une tendance à la baisse de la part des dépenses publiques pour le niveau primaire et une hausse des dépenses pour l'éducation supérieure sur la période 1993-2000. En effet, sur les exercices de 1993 et 1994, la part moyenne du primaire est de 50,6% alors qu'elle n'est 46,5% en moyenne sur les années 1999-2000. L'enseignement supérieur voit sa part passer de 14,6% en 1993 à 16,3% en 2000 (après un niveau de plus de 18% en 97-98).

Le tableau suivant présente les estimations des dépenses publiques courantes (sur la base des budgets exécutés) par élève ou étudiants aux différents niveaux d'enseignement public.

Tableau 7 : Evolution des coûts unitaires de fonctionnement par niveau d'études, 1993-2000

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Coût unitaire du public								
Primaire	74.498	75.354	73.680	71.492	72.700	73.144	75.797	75.244
Secondaire Général	206.146	205.520	203.175	240.732	231.598	247.537	219.497	-
Secondaire Technique	1.031.549	907.825	942.975	942.325	973.870	1.012.094	1.071.222	901.823
Supérieur	1.018.121	873.647	832.076	810.431	838.121	691.545	688.089	590.045

Source: RESEN-CI, Version provisoire juillet 2002

L'analyse des estimations faites en valeur monétaire courante révèle plus ou moins un maintien du coût unitaire entre 93-2000 pour tous les niveaux éducatifs, à l'exception du supérieur qui voit sa valeur baisser d'environ 42% sur la période.

Les obstacles rencontrés dans la collecte des données financières auprès des établissements privés n'ont pas permis de calculer le coût unitaire de fonctionnement de ces structures et de disposer des informations sur la structure et le montant de leur budget.

2.3.2 Dépenses publiques d'éducation pour le secteur privé.

Comme évoqué ci-dessus, la forte demande d'éducation et l'insuffisance des infrastructures scolaires publiques ont contraint l'Etat ivoirien à sponsoriser la scolarité de certains élèves dans les établissements secondaires et supérieurs privés. Quant aux établissements primaires privés, ils reçoivent une subvention de l'Etat à condition de pratiquer des tarifs sociaux. Le tableau ci-dessous donne l'évolution et la structure des subventions versées au secteur privé de l'éducation entre 1993 et 2001.

Tableau 8: Evolution et structure du financement public¹² au secteur privé de l'éducation (en milliards de F Cfa)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Niveau d'enseignement									
Primaire	3,3	4,4	3,9	3,6	3,7	3,2	3,1	3,1	4,2
Secondaire G. & Tech	9,1	10,2	11,5	10	10,4	9,9	8,8	10	11,1
Supérieur	3	3,3	3,7	6,2	6,3	9,2	9,4	9	8
Total	15,4	17,9	19,1	19,8	20,4	22,3	21,3	22,2	23,3
Part primaire% dans total	21	25	20	18	18	14	15	14	18
Part secondaire % dans total	59	57	60	51	51	44	41	45	48
Part supérieur % dans total	19	18	19	31	31	41	44	41	34

Source: Informations reconstituées à partir des données du MEF, MEN, PVRH2, et ASDS (2000)

L'appui public au secteur privé de l'éducation est en constante croissance depuis 1993. En effet, d'un montant de 15,4 milliards de F Cfa en 1993, l'enveloppe de cet appui public est passé à 23,3 milliards de F Cfa en 2001.

La part la plus importante de cet appui public est allouée au secondaire général et technique privé. En effet, ce niveau d'enseignement bénéficie en moyenne de 50% des dépenses publiques sur la période 1993-2000. Cependant, sur cette période, on note une décroissance de la part de cet ordre d'enseignement. En 1993, le secondaire général et technique absorbait 59% de l'appui public alors qu'en 2001, cette part ne représentait plus que 48%. En terme monétaire, l'enveloppe allouée est sensiblement stable sur la période, elle est de l'ordre de 10 milliards de F Cfa.

Le niveau d'enseignement supérieur bénéficie d'une part moyenne de 31% de l'appui public au secteur privé de l'éducation. On note que la part de ce niveau d'enseignement est en croissance constante depuis 1993. En effet, de 19% en 1993, cette proportion a atteint 34% en 2001, soit une augmentation de 15 points. En valeur monétaire, le volume de l'appui public au supérieur privé est passé de 3 milliards en 1993 pour atteindre le niveau de 9,4 milliards de F Cfa en 1999 avant de redescendre à 8 milliards de F Cfa en 2001.

¹² Ces montants correspondent aux budgets votés, lesquels diffèrent des subventions versées chaque année car il existe à ce jour un cumul d'arriérés de paiement.

L'éducation primaire absorbe la plus petite part (19%) de l'appui public au secteur privé de l'éducation. Sur la période d'étude, on constate une décroissance de cette proportion. En effet en 1993, la part de l'éducation primaire privé était de 21% alors qu'en 2001, elle est de 14%, soit une baisse de 7 points. En valeur monétaire, cette période est marquée par une croissance en volume de l'appui public à ce sous-secteur de l'éducation privée. Le montant de l'appui est passé de 3 milliards de F Cfa en 1993 à 4,2 milliards de F Cfa en 2001.

L'appui au secteur privé de l'éducation sert à la scolarisation de certains élèves à tous les niveaux d'enseignement privé. Il est opportun de coupler l'analyse de l'évolution de cet appui à celle de l'évolution des effectifs des bénéficiaires. Le tableau ci-dessous donne l'évolution de l'effectif des bénéficiaires des subventions publiques.

Tableau 9: Structure et évolution des bénéficiaires de l'appui public au secteur privé de l'éducation de 1993 à 2002

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Niveau d'enseignement										
Primaire	85.024	113.366	100.483	92.754	95.330	82.448	107.849	118.560	117.833	134.485
confessionnel	74.927	99.903	88.550	81.739	84.009	72.657	107.849	111.870	98.449	114.819
laïc	10.097	13.463	11.933	11.015	11.321	9.791	0	6.690	19.3384	19.666
Secondaire	24.599	28.130	32.610	47.389	48.612	67.459	72.970	65.648	83.986	103.731
confessionnel	11.127	12.638	14.424	12.363	12.913	12.226	11.533	12.327	13.447	15.157
laïc	13.472	15.492	18.187	35.026	35.700	55.233	61.437	53.321	70.539	88.574
Supérieur	6.587	7.319	8.783	10.850	14.998	19.725	21.890	21.522	21.425	19.904
Total	116.210	148.815	141.876	150.993	158.940	169.632	202.709	205.730	223.244	258.120

Source: Tableau reconstitué à partir des données du SAPEP, MEN, MESRS

Au niveau de l'éducation primaire, le nombre d'élèves subventionnés est plus important que dans les autres ordres d'enseignement. En 1998 par exemple, l'Etat a subventionné la scolarisation de 82.448 élèves dans le primaire privé, 67.459 dans le secondaire et 19.725 étudiants dans le supérieur. Une analyse comparative du volume de subventions par niveau et des effectifs scolarisés place en tête le sous-secteur primaire, suivi du secondaire et du supérieur. Ainsi, le supérieur privé qui bénéficie d'un volume de subventions trois fois supérieur à celui du primaire scolarise un sixième des effectifs du primaire.

Le secteur privé de l'éducation serait-il viable si l'Etat suspendait son appui public?. Cette question mérite d'être posée face aux grèves répétées des établissements pour non-paiement des arriérés de frais de scolarité et des subventions dues par l'Etat. Pour répondre à cette question, il importe de déterminer la part des inscriptions des élèves subventionnés dans les effectifs globaux des sous-secteurs de l'éducation privée. Le tableau suivant donne la proportion des élèves affectés dans les différents niveaux d'enseignement privé.

Tableau 10 : Evolution des proportions des bénéficiaires de l'appui de l'Etat par niveau d'enseignement privé (en %)

Niveau d'enseignement	1995	1996	1997	1998	1999
Part des bénéficiaires dans le primaire	48,7	48,1	42,2	53,3	48,3
Part des affectés dans le secondaire	29,5	27,5	35,4	37,6	32,8
Part des affectés dans le supérieur	87,1	89,1	86,2	78,3	71,9

Source: Tableau reconstitué à partir des données du SAPEP, MEN, MESRS

Les proportions d'élèves bénéficiant de l'appui de l'Etat varie en fonction du niveau. Au supérieur, plus de deux tiers des étudiants des grandes écoles privées sont affectés de l'Etat. Ce qui signifie que l'Etat est le principal "parent d'élève" dans cet ordre d'enseignement. Au primaire, près de la moitié des élèves sont subventionnés par l'Etat. C'est au niveau secondaire que la proportion prise en compte par l'Etat est la plus faible, soit le tiers des effectifs des élèves en moyenne.

2.4 Insuffisances du système d'appui public au secteur privé d'éducation

En dépit des résultats appréciables réalisés, le bilan de l'appui public au secteur privé d'éducation met en évidence certaines insuffisances tant dans la formulation que dans la mise en œuvre des stratégies de financement, des procédures administratives et pédagogiques de supervision et d'évaluation des actions.

2.4.1 Les insuffisances concernant les stratégies de financement

L'analyse des stratégies actuelles de financement public du secteur privé révèlent certaines faiblesses, notamment:

L'absence de formulation d'une vision et d'objectifs clairement définis de la politique nationale de soutien public au secteur privé de l'éducation : en effet, mise en œuvre depuis près de vingt (20) ans par différents gouvernements et mobilisant chaque année près de 20 milliards au cours de la dernière décennie, le système national d'appui au secteur privé n'avait jamais fait l'objet d'un bilan exhaustif, ni d'une planification rigoureuse. Ce constat conduit à un manque de lisibilité de la politique de financement préjudiciable à la réalisation efficace des actions dans ce secteur.

L'absence d'un système intégré d'information et de gestion centralisée des allocations octroyées sous forme de frais de scolarité, de subventions aux établissements et d'aide aux ménages pour la scolarisation. Ainsi, les différentes données disponibles sur le dispositif de financement sont partielles et dispersées entre les ministères (Education Nationale, Enseignement Supérieur, Enseignement Technique et formation Professionnelle, Finances) ou leurs services opérationnels (services des Bourses, SAPEP, Direction de l'Enseignement Supérieur privés, Direction du Budget) et sont difficilement disponibles en temps réel.

Par ailleurs, les informations financières et comptables sur les établissements bénéficiaires des subventions ne sont pas agrégées en vue de la constitution d'une banque de données et de l'établissement de modèles standards pour une gestion intégrée des actions liées au partenariat Etat/établissements scolaires privés.

Les niveaux primaire et supérieur sont fortement tributaires de l'appui public car une grande partie des élèves de ces ordres d'enseignement sont pris en charge par l'Etat. Au secondaire privé, cette dépendance est moins prononcée. Cependant, l'importance de l'appui aussi bien en volume de financement qu'en nombre de bénéficiaires pose l'urgence de la réglementation et d'une meilleure gestion administrative du partenariat Etat / Enseignement privé.

2.4.2 Les insuffisances concernant les procédures administratives et pédagogiques de supervision et d'évaluation

La faiblesse du système de supervision, de contrôle et d'évaluation des établissements sous contrat avec l'Etat et bénéficiaires des subventions publiques : le système en vigueur se limite à la production d'un dossier administratif comportant des pièces standards. Ce dossier n'est pas enrichi périodiquement par des rapports d'évaluation administrative, financière et/ou pédagogique susceptibles de justifier une décision objective d'octroi de subventions, de frais de scolarité ou d'aide. La décision d'octroi de subvention, de frais de scolarité ou d'aide ainsi que la détermination du nombre d'élèves d'un établissement donné concernés par la mesure devrait être consécutive à une analyse en commission, fondée sur des critères objectifs et compréhensibles par les interlocuteurs potentiels et/ou accessibles à tous (parents d'élèves, chefs d'établissement, élèves, membres de l'administration, formateurs, etc.).

Les procédures d'accréditation des établissements et des élèves bénéficiaires sont incomplètes car ne prenant en compte que quelques critères généraux : ainsi, les élèves subventionnés dans le primaire ou pris en charge dans le secondaire et le supérieur sont identifiés sur les critères de résultats scolaires de fin année assortis des avis de l'établissement et, le cas échéant, de la décision d'affectation de la commission nationale d'orientation. Les informations spécifiques sur la situation sociale, professionnelle et financière des ménages bénéficiaires et/ou demandeurs ne sont pas suffisamment recueillies et explorées par les procédures actuelles de gestion administrative des dossiers de financement. Il en découle une insuffisance d'informations sur les élèves sponsorisés ou subventionnés par l'Etat.

L'existence d'importants arriérés qui s'accumulent depuis plusieurs années et dont le montant cumulé excède la subvention globale annuelle de l'Etat au secteur privé, soit 23 milliards de FCFA en 2003. Ces arriérés s'expliquent par la persistance de la crise économique et financière que traverse le pays, la faiblesse de la

planification budgétaire et par l'inadaptation du système actuel d'affectation dans l'enseignement privé et d'attribution des bourses ;

**TROISIEME PARTIE : ANALYSE DE L'INCIDENCE DES DEPENSES
PUBLIQUES D'EDUCATION**

3 1 Aperçu méthodologique

Les dépenses publiques d'éducation sont considérées comme l'un des principaux instruments de redistribution de revenu et de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il importe dès lors d'évaluer l'impact distributionnel de ces dépenses sur les groupes de revenu de la population. L'objet de cette section est d'analyser l'incidence des dépenses publiques affectées respectivement à l'enseignement public et privé. Cette analyse nous permettra d'identifier le groupe de revenus de la population qui bénéficie davantage des dépenses publiques d'éducation par niveau d'enseignement et type d'école.

Les données dont nous disposons pour faire cette analyse sont issues de l'ENV98¹³. La base de données de l'enquête Niveau de Vie des ménages nous donne les informations sur les utilisateurs de certains services sociaux. S'il est aisé d'identifier les utilisateurs des services publics d'éducation¹⁴, la tâche n'est pas aisée quant à l'identification des utilisateurs des services de l'éducation privée bénéficiant du sponsoring ou des subventions de l'Etat. En raison de cette difficulté, nous avons formulé l'hypothèse que les élèves des établissements privés issus des ménages déclarant bénéficier des transferts sociaux bénéficient de facto d'une prise en charge étatique.

Pour notre étude, nous avons créé un fichier maître comportant les informations sur les individus de 6 à 24 ans et les caractéristiques des ménages dont ils sont issus. Ce fichier comporte 11795 individus parmi lesquels 5178 fréquentent au cours de l'année scolaire 97-98. La sous-population des élèves se répartit comme suit: 4200 élèves inscrits dans les établissements publics et 517 élèves inscrits dans les établissements privés. Notons que pour notre analyse, tous les élèves des établissements publics bénéficient d'une subvention de l'Etat. Dans l'échantillon, 390 élèves du privé bénéficient de cette subvention.

Il convient de présenter le modèle théorique d'analyse de l'incidence des avantages des dépenses publiques.

3.2 Présentation du modèle théorique d'analyse.

La méthode d'évaluation de l'incidence des dépenses publiques utilisée est la méthode de l'Analyse de l'Incidence des Avantages (Benefits Incidence Analysis). Cette méthode s'inspire de celle de Lionel Demery (Demery 2000¹⁵.) Dans ce modèle, l'incidence des dépenses publiques d'un service particulier sur un groupe

¹³ ENV 98: Enquête Niveau de vie des ménages est une enquête représentative sur les ménages menée au niveau national par l'Institut National de la Statistique en 1998.

¹⁴ Tous les élèves des établissements publics bénéficient d'emblée d'une subvention de l'Etat.

¹⁵ Demery, Lionel (2000) "Benefit Incidence: a practitioner's guide". Poverty and Social Development Group, The World Bank.

cible dépend de deux facteurs: l'utilisation du service public par ce groupe et la distribution des dépenses publiques.

Pour évaluer les avantages qu'un groupe donné retire de l'utilisation d'un service public, la méthode combine les informations sur le coût unitaire de fourniture du service et sur le nombre des utilisateurs de ce service issus de ce groupe. Le coût supporté par l'Etat après utilisation de ce service par ce groupe est le produit du coût unitaire de fourniture de ce service par le nombre d'utilisateurs issus de ce groupe. L'analyse impute aux ménages de ce groupe le coût de l'utilisation de ce service. Cette imputation est le montant par lequel le revenu de ces ménages devrait être augmenté s'ils payaient pour l'utilisation de ce service.

Plus précisément, considérons les dépenses publiques d'éducation:

$$X_j \equiv \sum_{i=1}^3 E_{ij} \frac{S_i}{E_i} \equiv \sum_{i=1}^3 \frac{E_{ij}}{E_i} S_i$$

où:

i et j désignent respectivement le niveau d'éducation (on distingue trois niveaux d'éducation- primaire- secondaire- supérieur) et un groupe donné de ménages (généralement les ménages sont classés par quintile selon les dépenses par tête)

X_j est le montant des dépenses publiques d'éducation dont bénéficie le groupe j

E_{ij} est le nombre d'enfants du groupe j inscrit au niveau i

E_i est l'effectif des élèves inscrits au niveau i

L'incidence des avantages des dépenses totales d'éducation du groupe j est donné par le nombre d'inscriptions au primaire issu de ce groupe (E_{ij}) multiplié par le coût unitaire d'une place au primaire public, plus le nombre d'inscriptions au secondaire multiplié par le coût unitaire d'une inscription au secondaire, plus le nombre d'inscriptions au supérieur multiplié par le coût unitaire d'une place au supérieur.

La part des dépenses totales d'éducation imputable au groupe j est :

$$x_j \equiv \sum_{i=1}^3 \frac{E_{ij}}{E_i} \left(\frac{S_i}{S} \right) \equiv \sum_{i=1}^3 e_{ij} \cdot s_i$$

Cette part dépend de deux déterminants majeurs:

e_{ij} qui est la part du groupe j dans les effectifs du niveau d'éducation i . Ce terme reflète le comportement des ménages du groupe j .

s_i est la part des dépenses publiques d'éducation consacrée au niveau i . Ce terme reflète le comportement de l'Etat en matière de distribution des dépenses d'éducation par niveau d'éducation.

3.3 Incidence de l'appui public à l'éducation.

Une évaluation de l'incidence de l'appui public à l'éducation ne saurait faire l'économie d'une analyse des indicateurs de scolarisation ou d'accès à l'enseignement. Ainsi, nous avons estimé le taux brut de scolarisation des individus d'âge scolaire (6-24 ans) et le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus selon le sexe, le milieu de résidence (Urbaine ou rurale) et les quintiles de revenus. Le tableau ci-dessous donne la ventilation du taux brut de scolarisation par niveau d'éducation selon les caractéristiques susmentionnées.

Tableau 11: Taux de scolarisation par niveau selon le sexe, la région et le quintile des revenus.

	Primaire	Secondaire	Supérieur	Tout niveau
Quintile				
1	59	13	1	31
2	75	26	2	40
3	87	37	4	48
4	100	44	5	51
5	108	59	13	54
Sexe				
masculin	85	40	7	50
féminin	70	22	3	35
Région				
Urbaine	95	56		-
Rurale	65	12		-
Total	78	31	5	42

Source: Nos calculs à partir de ENV98

Le taux de scolarisation du primaire est de 59% pour les ménages qui se situent dans le quintile inférieur de la distribution des dépenses et de 108% pour les ménages issus du quintile supérieur. L'écart entre les deux groupes est de 39 points. Le taux de scolarisation du primaire croît avec les quintiles des dépenses. On remarque que le taux de scolarisation du primaire du quintile supérieur est supérieur à 100%. Cela s'explique par le fait que les enfants issus des ménages nantis entrent en première année du primaire avant l'âge de 6 ans.

Le taux de scolarisation du primaire est inégalement réparti selon le genre et la région. En effet, il est de 85% chez les garçons et de 70% chez les filles. Suivant la région, le taux de scolarisation du primaire est de 95% en zone urbaine et de 65% en zone rurale, soit un écart de 30 points.

Dans l'ensemble, le taux de scolarisation du primaire est de 78%. Il croît avec les quintiles de la distribution des dépenses. L'écart entre le taux de scolarisation du primaire des garçons et des filles est élevé, ce qui traduit une sous-scolarisation des filles au primaire. Il existe également des disparités régionales dans la scolarisation au primaire.

Au secondaire, le taux de scolarisation des ménages issus du quintile supérieur de la distribution des dépenses est de 59%. Quant aux ménages issus du quintile inférieur, le taux de scolarisation du secondaire

est de 13%. Autrement dit, les enfants issus du quintile supérieur ont quatre fois plus de chance d'être scolarisés au secondaire que les enfants du quintile inférieur.

Le taux de scolarisation du secondaire est inégalement réparti selon la région. En zone urbaine, ce taux est de 56% contre 12% en zone rurale. Le taux de scolarisation du secondaire en zone urbaine est quatre fois supérieur à celui de la zone rurale.

Le taux de scolarisation des garçons est de 40% et celui des femmes de 22%. L'écart de scolarisation entre les deux sexes est de 18 points. Le taux de scolarisation du secondaire est de 31% dans l'ensemble. Il croît également avec les quintiles des dépenses par tête des ménages. L'écart entre la scolarisation des garçons et des filles au secondaire s'accroît.

Le taux de scolarisation du supérieur est très faible dans l'ensemble, il est de 5%. Les ménages situés dans le quintile supérieur de la distribution des dépenses ont le taux de scolarisation du supérieur le plus élevé (13%). Le taux brut de scolarisation du supérieur des ménages les plus pauvres est de 1%. C'est à dire 1 enfant sur 100 des ménages les plus pauvres accède au niveau supérieur.

Le taux d'alphabétisation est un indicateur qui mesure les effets cumulés des efforts d'éducation du passé. Il permet également d'apprécier le capital humain disponible et le degré à développer et à saisir des opportunités d'emploi et donc de générer des revenus. Le tableau ci-dessous donne le taux d'alphabétisation de la population des adultes de 15 ans et plus selon le quintile, la région et le genre.

Tableau 12: Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus

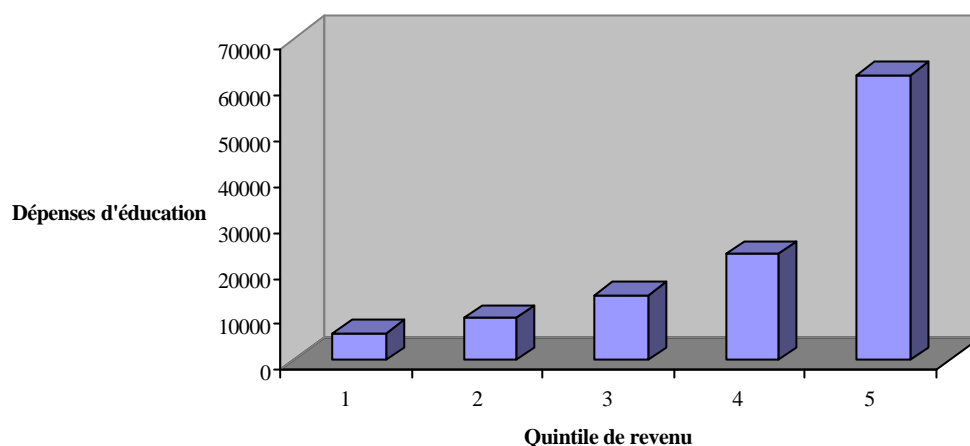
Taux d'alphabétisation			
Quintile	Hommes	Femmes	Total
1	40	20	29
2	52	29	40
3	59	35	47
4	67	47	57
5	73	57	66
Total	57	34	45
Région			
Urbaine	72	50	61
Rurale	43	20	31

Source : Nos calculs à partir de l'ENV98

Le taux d'alphabétisation croît avec le quintile des dépenses. Le taux d'alphabétisation des ménages situés dans le premier quintile est de 29%. Le taux d'alphabétisation des ménages situés dans le quintile supérieur est de 66%. Les individus du cinquième quintile sont deux fois plus alphabétisés que ceux du premier quintile. Suivant le genre, le taux d'alphabétisation des hommes est supérieur à celui des femmes tous quintiles confondus. Le taux d'alphabétisation le plus bas chez les femmes est celui du premier quintile. Il est de 20 %, c'est-à-dire une femme sur cinq dans ce quintile sait lire ou écrire une phrase simple en français. Chez les hommes, le taux d'alphabétisation le plus faible se trouve dans le premier quintile, il est de 40%. Dans le quintile des ménages les plus riches, le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes sont les plus élevés. Ils sont respectivement de 73% et de 57%.

Les ménages engagent des dépenses pour avoir accès aux subventions de l'enseignement. Ne disposant pas d'informations sur les dépenses d'éducation publique et privée des différents groupes de revenu dans l'ENV98, nous avons estimé la dépense moyenne par tête que chaque groupe de revenus effectue. La figure ci-dessus nous donne les dépenses par tête de chaque quintile de revenu.

Figure1 :Dépenses par tête consacrées à l'éducation par Ménage, 1998



Les ménages qui se situent dans le premier quintile dépensent en moyenne 6.000 F cfa par tête pour la scolarisation des élèves. Les ménages du quintile des plus riches dépensent en moyenne 70.000 F Cfa pour la scolarisation d'un élève. Le montant des dépenses d'éducation par tête du quintile des plus riches est douze fois supérieur à celui des ménages du quintile le plus pauvre.

3.3.1 Incidence des dépenses publiques dans l'enseignement public

Les dépenses publiques pour l'enseignement public représentent la part la plus importante des ressources publiques affectées à l'éducation. Pour évaluer l'impact de ces dépenses publiques sur les populations classées par dépense par tête et regroupées en quintile, nous utiliserons le modèle de l'analyse de l'incidence des avantages.

Ce modèle combine les informations sur le coût unitaire de l'utilisation des services publics d'éducation et les utilisateurs de ces services. Pour les informations sur les coûts unitaires des différents niveaux d'éducation, nous avons utilisé les estimations faites en 1998 par les différents ministères en charge de l'éducation. Ces coûts sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13: Coûts unitaires de fonctionnement par niveau d'étude

Coûts unitaires du Public en valeurs courantes(F cfa)	Année 1998
Préscolaire et Primaire	73.144
Secondaire Général	247.537
Supérieur et Secondaire Technique	688.089

Source: RESEN-CI Juillet 2002, document provisoire.

L'approche de l'analyse des incidences des avantages fournit une estimation des subventions reçues par tête pour chaque groupe de revenu par niveau d'enseignement. Elle fournit également une estimation de la part des dépenses publiques d'éducation imputable à chaque groupe de revenu de la population. Le tableau ci-dessous donne l'incidence des avantages des dépenses publiques à l'éducation publique.

Tableau 14: Incidence des avantages des dépenses publiques à l'éducation publique

Quintile	Primaire		Secondaire		Supérieur		Tout niveau
	Subvention/tête (en F Cfa)	Part des dépenses (en %)	Subvention/tête (en F Cfa)	Part des dépenses (en %)	Subvention/tête (en F Cfa)	Part des dépenses (en %)	Part des dépenses d'éducation
1	100.240	27	162.590	12	233815	7	18
2	95.975	26	29.4194	23	334025	10	22
3	79.590	22	303.060	25	601240	17	22
4	61.740	17	268.775	22	968670	28	21
5	28.175	8	215.680	17	1302690	38	17

Source: Nos calculs à partir de ENV98

L'analyse des subventions par tête indique que le quintile des plus pauvres reçoit une subvention plus importante que le quintile des plus riches. En effet, un élève du primaire issu du premier quintile bénéficie d'une subvention moyenne 100.240 F Cfa de la part de l'Etat tandis qu'un enfant du quintile le plus riche bénéficie en moyenne de 28.175 F Cfa.

Les ménages issus du premier quintile bénéficient de la part la plus élevée des dépenses publiques d'éducation consacrée à l'enseignement primaire public. En effet, les ménages du premier quintile bénéficient de 27% des dépenses publiques d'éducation allouées au primaire public. Les ménages les plus nantis du cinquième quintile bénéficient de 8% de ces dépenses.

Les dépenses publiques d'éducation sont donc ciblées et progressives dans l'enseignement primaire public. Les deux premiers quintiles de la population bénéficient de plus de 50 % des dépenses publiques d'éducation consacrées à l'enseignement primaire.

Le contraste entre la faiblesse du taux de scolarisation au primaire du premier quintile (59%) et la part élevée de ce quintile dans les dépenses publiques d'éducation (27%) s'explique par deux facteurs non exclusifs. Le premier facteur est le nombre élevé des inscriptions au primaire public des enfants issus du quintile inférieur. En effet, dans le premier quintile, la population de la tranche d'âge 6-11ans représente 34% de la population totale de cette tranche d'âge. Le deuxième facteur est la distorsion ge-niveau. Une proportion importante des enfants du premier quintile ont plus de 11 ans et sont inscrits au niveau primaire.

La distribution des dépenses publiques d'éducation au niveau du primaire public montre que ces dépenses sont ciblées et équitablement réparties.

Dans le secondaire public, les dépenses sont régressives. Elles favorisent les ménages les plus riches. En effet, les ménages du troisième quintile bénéficient de 25% des dépenses publiques tandis que ceux du premier quintile bénéficient de 13%. La subvention moyenne par tête des élèves du troisième quintile est de 303060 F Cfa. Ce montant est de 162.590 F Cfa pour les élèves du secondaire du premier quintile.

Au supérieur, les dépenses publiques sont également régressives. La part du quintile des plus pauvres (7%) est cinq fois plus petite que la part des ménages du quintile des plus riches (38%). Les dépenses publiques au niveau du supérieur sont les moins ciblées et les plus inégalement réparties.

Dans l'ensemble les dépenses d'éducation pour l'enseignement public sont progressives et ciblées vers les ménages les plus démunis. Les ménages issus des deux premiers quintiles bénéficient de 41% des dépenses publiques d'éducation consacrées à l'enseignement public. Les ménages issus des deux quintiles supérieurs bénéficient de 38% des dépenses publiques d'éducation.

3.3.2 Incidence de l'appui public dans l'enseignement privé.

La scolarisation des élèves du public dans les établissements privés est une réponse à la forte demande d'éducation face à la faiblesse des capacités d'accueil des établissements publics. L'existence de ce programme de subventions à la scolarisation dans les écoles privées de Côte d'Ivoire nécessite une analyse de l'incidence de ces dépenses publiques sur le bien-être des ménages. Pour évaluer l'incidence de ces dépenses publiques sur les populations classées par dépenses par tête et regroupées en quintile, nous utiliserons également le modèle de l'Analyse de l'Incidence des Avantages. Le tableau ci-dessous présente l'incidence des avantages des dépenses publiques au secteur privé de l'éducation.

Tableau 15: Incidence des avantages de l'appui public au secteur privé de l'éducation

Quintile	Primaire		Secondaire		Supérieur		Tout niveau	
	Dépenses /tête	Part des dépenses (%)	Dépenses /tête	Part des dépenses (%)	Dépenses /tête	Part des dépenses (%)	Part des dépenses totales	
1	10.970	5	47.809	8	77586	3	5	
2	16.034	8	57.371	10	0	0	4	
3	49.789	25	150.598	25	387.931	17	21	
4	68.354	34	179.283	30	465.517	20	25	
5	54.852	27	164.940	27	1.318.966	59	44	

Source: Nos calculs à partir de l'ENV98

Dans le primaire privé, les ménages issus du premier quintile bénéficient de 5% des subventions tandis que les ménages du quintile supérieur bénéficient de 27%. Le quatrième quintile s'accapare la plus grande part des subventions au primaire privé avec 34%. En regroupant les deux quintiles inférieurs et les deux quintiles supérieurs, il ressort que les subventions au primaire privé d'éducation profitent aux ménages les plus nantis. En effet, les ménages issus des deux quintiles supérieurs bénéficient de 61% des subventions tandis que ceux des deux premiers quintiles bénéficient de 13% des dépenses publiques. Les subventions allouées aux établissements privés sont donc inégalement réparties et régressives.

Au niveau du secondaire privé, la part des dépenses publiques affectées aux ménages situés dans le quintile inférieur est de 8%. Les ménages situés dans le quintile supérieur bénéficient de 27% des dépenses publiques. La plus grande part des subventions accordées au secondaire privé revient aux ménages qui se situent dans le quatrième et cinquième quintile. En effet, les deux quintiles supérieurs bénéficient de 57% tandis la part des deux premiers quintiles est de 18%. Les dépenses publiques pour le niveau secondaire privé sont inégalement réparties et non ciblées vers les ménages les plus pauvres. Elles tendent à favoriser les ménages les plus nantis. Elles sont donc régressives.

Au niveau du supérieur, les dépenses publiques sont très inégalement réparties. Elles favorisent principalement les ménages issus des deux quintiles supérieurs. En effet, les quintiles supérieurs cumulés bénéficient de 79% des dépenses publiques. Les ménages issus des deux premiers quintiles bénéficient de seulement 3% des dépenses publiques allouées aux établissements du supérieur privé. Il y a une redistribution très inégalitaire des subventions à ce niveau.

Dans l'ensemble, les subventions accordées au secteur privé de l'éducation sont inégalement réparties et non ciblées vers les ménages les plus pauvres. Les ménages du premier quintile bénéficient de 5% de ces subventions tandis que ceux du quintile le plus bénéficient de 44%. Les subventions sont donc régressives. Quel que soit le niveau d'enseignement, l'enseignement public est le plus équitable puisqu'il est inversement proportionnel aux niveaux de revenus. En revanche, l'appui à l'enseignement privé est en majorité orienté vers les niveaux de revenus les plus élevés. Peut-on dire que le financement de l'éducation privée tend à accroître les inégalités entre les couches socioprofessionnelles ? Cette indication devrait sans doute permettre de considérer la politique d'appui à l'Etat aussi bien dans ses objectifs que dans son fonctionnement. Cependant, il importe d'analyser l'efficacité du système éducatif pour mieux apprécier l'impact des mesures de financement des types – public / privé – et des niveaux d'éducation.

3.4. Efficacité du système éducatif et de formation.

La finalité des organisations éducatives et de formation c'est de réaliser la réussite des élèves. Cette réussite est analysée à travers l'efficacité interne au primaire et au secondaire.

L'efficacité interne est calculée à partir du flux des élèves au cours de leurs carrières. Elles se calculent en distinguant d'abord le taux de transition qui est égal au rapport :

$$\frac{\text{non redoublants (année } t - 1)}{\text{non redoublants (année } t)}$$

L'efficacité interne s'apprécie aussi à partir du coefficient d'efficacité. Cet indicateur est le rapport entre « le nombre des années-élèves théoriquement nécessaires pour produire le nombre des élèves qui accèdent en

dernière année du cycle (redoublants non comptés) dans un système qui n'aurait ni redoublements ni abandon, et le nombre des années-élèves effectivement consommées dans le système » (MINGAT et al. 2001).

$$\text{Le coefficient d'efficacité} = [N_n \times n] / \sum_{j,n} [N_j / (1 - T_j)]$$

Où :

N_j est le nombre des élèves non-redoublants scolarisés dans l'année d'études J (100 en 1^{ère} année),

T_j est la proportion de redoublants dans l'année d'études J.

La production de référence du système, en nombre d'années - élèves est $[N_n \times n]$

et le nombre d'années - élèves effectivement consommées est $\sum_{j,n} [N_j / (1 - T_j)]$

3.4.1. L'efficacité interne au primaire

L'analyse de l'évolution du taux de transition dans le primaire présente une assez bonne rétention des élèves. Le taux de transition tout au long du cycle est toujours supérieur à 0,80. Des performances exceptionnelles sont observées au passage du CE2 au CM1 et du CM1 au CM2 dans les écoles privées.

Cette performance exceptionnelle pourrait vraisemblablement souligner l'existence de migrations d'élèves venus d'ailleurs qui ont omis d'informer sur leur statut réel de redoublant.

L'efficacité interne au cycle primaire dans le privé est bonne (0,75). Elle est supérieure à celle du public (0,58) qui est moyenne. Si l'on tient compte du genre, l'étude révèle que les filles évoluent moins bien que les garçons (0,55 et 0,72 contre 0,61 et 0,78).

Tableau 16: Evolution du taux de transition et coefficient d'efficacité au primaire

Classes	CP1 → CP2	CP2 → CE1	CE1 → CE2	CE2 → CM1	CM1 → CM2	Coefficient d'efficacité
Public total	0,87	0,97	0,88	0,88	0,96	0,58
<i>Filles</i>	0,87	0,96	0,86	0,82	0,98	0,55
<i>Garçons</i>	0,87	0,98	0,89	0,93	0,95	0,61
Privé total	0,88	0,91	0,83	0,99	1,07	0,75
<i>Filles</i>	0,88	1,02	0,73	0,97	1,03	0,72
<i>Garçons</i>	0,89	0,81	0,93	1,01	1,10	0,78

3.4.2. Efficacité interne au premier cycle du secondaire

Tableau 17: Tableau : Evolution du taux de transition et coefficient d'efficacité au secondaire (1995 – 1998)

	6 ^{ème} - 5 ^{ème} 1995 - 1996	5 ^{ème} - 4 ^{ème} 1996 - 1997	4 ^{ème} - 3 ^{ème} 1997 - 1998	Coefficient d'efficacité
Public total	0,90	0,95	0,78	0,69
Filles	0,89	0,92	0,75	0,64
Garçons	0,90	0,97	0,79	0,71
Privé total	0,99	1,03	1,16	0,89
Filles	ND	0,95	1,25	ND
Garçons	ND	1,09	1,11	ND

Selon les données de l'enquête, les élèves se maintiennent jusqu'à la classe de 4^e. A ce niveau, de nombreux élèves du public redoublent, faisant chuter le taux de transition de 0,95 à 0,78. Ce qui n'est pas le cas des élèves du secteur privé.

La comparaison entre le privé et le public montre encore que le privé est plus efficace que le public (0,89 contre 0,69). Durant le cycle, le privé maintient mieux ses élèves que le public. Les données du public indiquent encore ici que les filles redoublent plus que les garçons.

3.4.3. Efficacité interne au second cycle du secondaire

Aussi bien au public qu'au privé, le passage de la 3^e à la seconde est difficile (le taux de transition est de 0,10 dans le secteur public et de 0,48 dans le secteur privé). Mais après la classe de seconde, les taux sont très élevés (> 0,90). En effet, après la classe de seconde, les élèves se maintiennent tant au public qu'au privé. Mais dans l'ensemble, le secteur privé se montre ici encore plus efficace que le public. Le coefficient d'efficacité globale du privé (0,91) est supérieur à celui du public (0,77). Ici encore, les filles passent plus difficilement que les garçons au public.

Tableau 18 : Coefficient d'efficacité au 2^e cycle du secondaire et taux de transition

Classes	2 nd e → 1 ^{er} e	1 ^{er} e → 1 ^{re}	Coefficient d'efficacité
Public	0,92	0,95	0,77
<i>Filles</i>	0,88	0,94	0,74
<i>Garçon</i>	0,93	0,95	0,78
Privé	0,93	1,40	0,91
<i>Filles</i>	0,95	1,31	0,91
<i>garçons</i>	0,92	1,48	0,91

Au total, l'examen des taux de transition et des coefficients d'efficacité indique que l'enseignement primaire privé maintient un flux plus élevé que le secteur public. Cette différence qui pourrait paraître paradoxale a également été constatée par le RESEN (2002). Elle s'expliquerait par un phénomène de migration du privé

vers le public. De fait, les petites classes (CP1) du public n'ont pas toujours la capacité d'accueillir les demandes de scolarisation des élèves les plus jeunes.

De même dans le secondaire, la comparaison des taux de rétention laisse apparaître un avantage au profit du privé. On relève que les meilleurs taux observés dans le secteur privé concernent des classes de fin de cycle. Cela démontre d'une part, que ce secteur réceptionne un bon nombre de ceux que l'enseignement public a rejetés du circuit, à la suite d'un échec aux examens. Du fait d'un mauvais enregistrement administratif, le traçage étant quasiment impossible à effectuer, ces véritables redoublants de l'enseignement public sont considérés comme non redoublants dans l'enseignement privé. Cet afflux est dû aussi en partie à un déplacement d'élèves, passant des établissements privés clandestins vers les établissements privés autorisés.

3.4.4. L'efficacité interne dans l'enseignement technique secondaire

Les données recueillies sur le système de l'enseignement technique étant incomplètes, il n'est pas possible de calculer le coefficient d'efficacité interne de ce système. En effet, les statistiques disponibles ne mentionnent pas les admissions et les redoublements aussi bien pour les établissements publics que pour les privés.

Dans ces conditions l'efficacité de ce sous-secteur sera appréciée à la lumière des performances aux examens nationaux du Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P), du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), du Brevet d'Etudes Professionnelle (BEP), du Brevet de Technicien (BT) et du Brevet Professionnel (BP).

Tableau 19: Distribution des résultats par examens nationaux de 1999 à 2001 dans l'enseignement secondaire technique.

Diplômes	1999			2000			2001		
	Présent	Admis	%	Présent	Admis	%	Présent	Admis	%
C.Q.P	225	190	84,44	188	188	100			
CAP Tertiaire et Industriel	2212	1415	63,97	1974	1608	81,46	2901	2199	75,8
BEP Tertiaire et industriel	3610	867	24,02	4085	1588	38,87	4098	2371	57,9
BT Tertiaire et Industriel	1126	797	70,78	2244	1512	67,38	2743	1864	68
BP Tertiaire et industriel	622	145	23,31	562	122	21,71	534	170	31,8
TOTAL	7795	3414	43,8	9053	5018	55,43	10276	6604	64,3

Source : Direction des Examens et Concours de l'Orientation et des Bourses (M.J.E.F.P)

La performance des établissements de ce sous-secteur est très moyenne si l'on se réfère à la nature des apprentissages. Ici, il s'agit de faire acquérir des savoir-faire professionnels. Pour ce type de formation ; les moyennes annuelles de succès, même légèrement supérieures à 60% apparaissent insuffisantes.

3.4.5. Efficacité dans l'enseignement Supérieur Technique

L'analyse des pourcentages de réussite aux examens du BTS montre des différences importantes entre filières. En effet, les taux de réussite sont plus élevés dans les filières industrielles que dans les filières tertiaires, alors que, ces deux dernières années, le pourcentage de réussite a toujours été inférieur à 50% dans les filières industrielles,.

Dans le tertiaire, les taux de réussite ont été inférieurs à 50% au cours des quatre dernières années, sauf en 2000.

L'examen du BTS se révèle donc très sélectif puisque de 1998 à 2001 plus de la moitié des candidats ont échoué chaque année à cet examen toutes filières confondues. Cet important taux de redoublement conduit à se poser des questions sur la qualité de l'encadrement de ces Ecoles.

Tableau 20: Evolution des effectifs et du taux de réussite au BTS dans les filières tertiaires et industrielles

	1998			1999			2000			2001		
	Présent	Admis	%	Présent	Admis	%	Présent	Admis	%	Présent	Admis	%
Filières industrielles	3.946	2.644	67	3.433	1.803	52,5	6.492	2.886	44,5	7.594	3.066	38,7
Filières tertiaires	8.076	1.829	22,6	13.789	4.214	30,6	13.514	6.962	51,5	14.509	4.808	32,4
Total	12.022	4.473	37,2	17.222	6.017	34,9	20.006	9.848	49,2	22.103	7.874	35,6

Source : Direction des Examens et Concours de l'Orientation et des Bourses M.J.E.F.P

La proportion élevée de vacataires ne contribue pas à renforcer un sentiment d'appartenance des enseignants aux écoles, sentiment qui serait pourtant un atout essentiel pour une bonne gestion. Le contrôle de la gestion des étudiants et de la pédagogie par la direction de l'enseignement supérieur est inopérant. Cette structure ne possède pas d'inspecteurs et elle n'a donc pas de moyen de contrôle et de suivi.

**QUATRIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT SCOLAIRE ET MANAGEMENT
DES INSTITUTIONS D'EDUCATION ET DE FORMATION**

Quels sont les contextes réels dans lesquels les écoles de l'échantillon ROCARE sont gérées ? L'analyse des stratégies de gestion des établissements d'éducation et de formation s'attèle à décrire les profils socioculturels et les conditions socio-économiques des élèves, de leurs familles et des enseignants gravitant autour des écoles subventionnées par l'Etat.

Cette analyse est effectuée sous l'angle de l'approche systémique. A ce titre, les écoles sont considérées comme possédant les principaux éléments caractéristiques d'un système. A l'intrant, on analyse les ressources disponibles. Y sont abordées les ressources matérielles, humaines, organisationnelles, etc. Au niveau du processus, on étudie les activités liées à la gestion pédagogique et administrative (formation continue des maîtres, apprentissage des élèves, le mode de planification des contenus, etc.). Le niveau des produits, n'a pu être analysé en raison de difficultés liées à la collecte de statistiques fiables sur les établissements.

4.1 Les ressources disponibles au sein des établissements.

4.1.1 Les ressources matérielles.

Les ressources matérielles disponibles dans les différents types d'écoles ont été appréciées auprès des élèves, à travers leur évaluation du niveau d'équipement de leur école en salles spécialisées (laboratoires de physique, de chimie, de sciences naturelles, de salles de machines, etc.), l'état de marche réelle des postes de travail et l'existence ou non d'installations sportives efficaces.

Tableau 21: Distribution des types d'écoles selon le niveau d'équipement en salles spécialisées.

	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub ¹⁶	P.L	P.C	Pub	P.L	P.C	Pub	P.L
Oui	0	0	7	60,3	49	96,9	84,5	64,23
Non	100	16,7	82,5	33,3	38,5	1	13,3	31,8
NSP		83,3	10,5	6,4	12,5	2,1	2,2	4

Les salles spécialisées ne sont exigibles selon les dispositions du ministère que pour les écoles d'enseignement secondaire (collèges et lycées). En fait l'autorisation d'ouverture n'est accordée à une école privée ou même municipale qu'à la condition expresse qu'elle dispose de salles spécialisées en quantité suffisante, en conformité avec le nombre des classes et les niveaux ouverts.

Les élèves des seules écoles confessionnelles d'enseignement secondaire indiquent un niveau d'équipement se rapprochant de 100% (qui serait la norme). Même dans l'enseignement public, ces équipements semblent insuffisants.

¹⁶ Pub = Secteur public ; P.L. = Secteur Privé Laïc ; P.C. = Secteur Privé Confessionnel.

Dans l'enseignement supérieur (en l'occurrence technique dans cet échantillon), on relève que le niveau d'équipement fait assez largement défaut dans le secteur privé. Près du tiers des étudiants se déclarent insatisfaits du niveau d'équipement de leur école de formation professionnelle.

Un questionnaire plus direct a été conduit avec les élèves, pour savoir si, globalement, les postes de travail (au cours des manipulations pour les collèges d'enseignement général ou pour les exercices pratiques dans les écoles de formation technique et professionnelle) étaient disponibles. Les élèves ont ainsi été invités à estimer la fréquence de disponibilité des postes de travail dans leur situation propre au sein de leur école. L'échelle proposée, de type Likert va de Jamais à Toujours, en passant par rarement, parfois et souvent ; elle est notée de 1 point (pour Jamais) à 5 (pour Toujours). Un score moyen a été calculé pour chaque type d'école à chaque item. On a indiqué aussi les proportions de ceux qui ont jugé que l'énoncé proposé est peu fréquent dans leur environnement (< 3 i.e. « jamais » ou « rarement » ; à côté figure aussi la proportion de ceux qui jugent que l'énoncé décrit est fortement présent (>3 i.e. « souvent » ou « toujours »).

Tableau 22: Distribution des réponses d'élèves sur la disponibilité des postes travail

Etablissements	Jamais ou rarement	Souvent ou toujours	moyenne
Public	80,61	13,01	1,70
Privé lai' c	82,52	11,86	1,62
Privé confessionnel	54,96	35,62	2,59

Les réponses confirment les observations précédentes. Le manque de disponibilité de poste de travail est constaté par plus de 50% des élèves dans tous les types d'établissements. Il dépasse 80% dans l'enseignement public et dans le privé lai' c. Dans ce sombre tableau, c'est l'enseignement privé confessionnel qui s'en tire le mieux (54,9%).

Les installations sportives disponibles dans un établissement sont un support matériel qui permet une certaine animation socioculturelle au sein de l'école.

Tableau 23: Distribution des types d'écoles selon le niveau d'équipement en installations sportives.

	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub	P.L	P.C	Pub	P.L	P.C	Pub	P.L
Oui	59,8	23,8	58,9	65,3	47,2	79,5	43,8	1,9
Non	39,2	71,4	40,9	33,6	51,4	20,0	50,9	95,5
NSP	1,0	4,8	0,2	1,1	1,4	0,5	5,3	2,6

Presque systématiquement, les écoles privées lai'ques sont les moins souvent équipées en installations sportives. Cela tient en partie à l'exiguïté des locaux et de l'espace dont elles disposent habituellement. Si les écoles publiques sont mieux loties, ce sont cependant les écoles confessionnelles qui présentent la plus grande constance dans ce domaine, surtout dans l'enseignement secondaire. La vie associative n'est pas très vivace en revanche dans les écoles supérieures, surtout quand elles sont privées, du moins si l'on considère l'existence d'installations sportives comme indicateur.

4.1.2 Les ressources humaines

De façon générale, il est rare que le staff de direction des écoles comporte des spécialistes en gestion des ressources humaines. Les recrutements, dans le secteur public et dans les écoles confessionnelles, ne sont pas le fait des chefs d'établissements eux-mêmes. Des services centralisés affectent le personnel disponible dans les écoles, suivant les besoins. Seuls les établissements privés laïcs ont un recrutement décentralisé, géré le plus souvent à l'échelon de l'école. Dans ces conditions, les exigences de l'embauche coïncident-elles avec les préoccupations pédagogiques ? L'analyse des profils initiaux portant sur les *niveaux académique et pédagogique* des enseignants au moment de leur recrutement conduit à formuler cette réserve.

4.1.2.1 Le profil des enseignants

4.1.2.1.1 Le niveau académique.

Tableau 24 : Distribution des enseignants selon le niveau de diplôme et le secteur (en %).

Niveau de diplôme	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
BEPC - 2 ^{nde}	46,7	60	62,5					
Terminale		40	15					
Bac	30,8		20	6,5	2,6		6,7	3,1
Bac + 2	23,1		2,5	15,2	15,4	4,8	60	15,6
Licence				32,6	37,2	81,0		12,5
Maîtrise				39,1	38,5	14,3	33,4	63,5
DEA				6,5	6,4			6,3

Dans les enseignements secondaire et supérieur, le niveau académique des enseignants du secteur privé est plus élevé que celui des formateurs de l'enseignement public.

Dans l'enseignement primaire, le secteur privé laïc recrute les enseignants au niveau le plus bas autorisé (60% de titulaire du BEPC). Aucun des maîtres du secteur n'a, par exemple, obtenu le baccalauréat. Dans l'enseignement confessionnel aussi, la majorité des enseignants n'a que le diplôme de fin d'études du 1^{er} cycle du secondaire (BEPC) même si la proportion des bacheliers et même des universitaires n'y est pas négligeable.

Au niveau secondaire, un équilibre apparent existe entre secteurs public et privé laïc. Le fait marquant est que l'on trouve dans tous les groupes, des diplômés aux grades nettement plus élevés que celui exigé (des maîtrises, des D.E.A. au lieu des seuls DEUG ou licence). C'est dans l'enseignement confessionnel que le niveau de formation académique des enseignants du secondaire est le plus homogène : plus de quatre enseignants sur cinq ont le niveau de la licence.

Dans l'enseignement supérieur, les enseignants du secteur privé sont les plus diplômés. Plus de deux enseignants sur trois ont au moins le niveau de la maîtrise. Dans l'enseignement public, on ne compte qu'un tiers d'enseignants dans ce cas (aucun D.E.A. cependant).

4.1.2.1.2 Le niveau de formation pédagogique initiale.

Tableau 25 : Distribution des formations pédagogiques initiales par secteur et par niveau.

		Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Public	Formation	92,3	91,3	100	93,2
	Pas de Formation	7,7	8,7	0,00	6,8
	<i>Total</i>	100	100	100	100
Privé	Formation	80	30,3	29,0	42,9
	Pas de Formation	20	69,7	71,0	57,1
	<i>Total</i>	100	100	100	100

La norme d'une nécessaire formation pédagogique initiale est globalement respectée par le secteur public. Ainsi, 93,24% des enseignants interrogés dans le secteur ont eu droit à une formation pédagogique initiale que ce soit dans les CAFOP, à l'ENS ou à l'IPNETP¹⁷. Dans l'enseignement privé, c'est seulement au niveau primaire que la majorité des maîtres disent avoir été formés. Dans les autres niveaux, près de sept enseignants sur dix n'ont pas reçu de formation pédagogique initiale.

4.1.2.1.3 Le parcours professionnel des enseignants

Le profil actuel des enseignants est retracé à partir de l'âge et de l'expérience professionnelle d'une part, des conditions salariales et de la pratique ou non de prestations à l'extérieur (vacations).

Tableau 26 : distribution des enseignants selon l'âge, le secteur et le niveau.

Années	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
20 - 25 ans		20	5	4,4	3,9		13,3	25
25 - 30 ans	7,7	20	30	4,4	20,5	14,3	33,3	25
30 - 40 ans	30,8	20	22,5	21,7	38,5	9,5	40	21,9
> 50 ans	61,5	40	42,5	19,6	23,1		13,3	28,1

L'analyse des âges des différents groupes révèle un phénomène généralisé de vieillissement de la population des enseignants. Le phénomène est remarquable surtout dans les secteurs public et confessionnel. La mesure de « raccrochage » des salaires des enseignants du secteur public a contribué à tarir le flux des recrutements dans ce secteur entre 1991 et 2002. Mais le fait que l'échantillon de cette étude est strictement urbain explique aussi en partie la faible représentation de jeunes enseignants dans le groupe du service public. Les postes en milieu urbain étant réputés « plus confortables », les jeunes fraîchement recrutés rejoignent prioritairement des postes vacants, plus déshérités, en milieu rural. Le score observé pour l'enseignement confessionnel s'explique par la non-ouverture de nouveaux établissements au cours de la période récente.

Dans l'enseignement privé, la distribution des enseignants selon les classes d'âge est à peu près équitable. La longueur de l'expérience professionnelle est un indicateur plus fiable de la régularité des recrutements.

¹⁷ CAFOP = Centre d'Animation et de Formation Pédagogique ; ENS = Ecole Normale Supérieure ; IPNETP = Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel.

4.1.2.1.4 L'ancienneté professionnelle

Tableau 27 : Répartition des enseignants selon l'ancienneté professionnelle

Expérience	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
0 - 5 ans	7,69		25	26,09	48,72	14,29	66,67	67,74
6 - 10 ans	15,38	60	32,5	15,22	34,62	19,05		16,13
11 - 15 ans	15,38		7,5	23,91	7,69		6,67	
16 - 20 ans	30,77		12,5	28,26	7,69	42,86	13,33	6,45
+ de 20 ans	30,77	40	22,5	6,52	1,28	23,81	13,33	9,68

En règle générale, les effectifs sont plus équilibrés dans les structures publiques et confessionnelles que dans l'enseignement privé laïc. Quel que soit le niveau, dans cet ordre d'enseignement, la majorité des enseignants ont moins de 10 ans d'expérience professionnelle. Avec l'enseignement supérieur professionnel et technique d'instauration récente en Côte-d'Ivoire, cela ne surprend guère (deux intervenants sur trois ont moins de cinq ans d'expérience, tant dans l'enseignement privé que dans le secteur public). Mais dans les autres niveaux, surtout le secondaire, le secteur privé laïc apparaît comme le moins apte à retenir durablement son personnel.

Si l'on considère l'enseignement privé exactement comme un ensemble d'entreprises privées, on admettra que le souci de réaliser le maximum d'effet avec le minimum de coût (financier) est un souci légitime. En ce qui concerne le recrutement des enseignants, on note qu'il est fait en visant le meilleur niveau académique tout en veillant à négocier le meilleur coût financier. Cela passe aussi par une moindre attention portée à la formation pédagogique initiale des enseignants, dans la mesure où aucune pression spécifique ne viendra inciter à consentir cette dépense. Si ce principe reste valable pour l'enseignement privé confessionnel, il se tempère dans ce cas spécifique, d'un souci marqué pour la compétence professionnelle (pédagogique) effective des enseignants recrutés.

Tout se passe donc comme si la nécessité d'une formation pédagogique ne s'imposait pas avec la même acuité que les compétences académiques. Toutes sortes d'arguments viennent soutenir cette situation dont la non-disponibilité d'un personnel qualifié sur le marché n'est pas le moindre.

4.1.2.1.5 Les salaires moyens.

Les rétributions versées aux enseignants du secteur privé sont bien plus faibles que celles de leurs homologues des écoles publiques et même des écoles confessionnelles.

Tableau 28 : Salaires moyens et répartition des salaires en pourcentage selon les secteurs et les niveaux d'enseignement.

Secteurs	Niveaux	36000	54000	108000	169000	244000	344000	444000	495000	Salaire moyen en F CFA
Public	Primaire				84,6	15,4				180535
	Secondaire			4,4	2,2	44,4	40	8,9		294052,2
	Supérieur					28,6	71,4			315430
P. Laïc	Primaire		60		40					100000
	Secondaire	3,9	19,5	71,4	2,6	1,3	1,3			101105,6
	Supérieur	3,2	16,1	41,9	25,8		9,7		3,2	148074,8
P. Conf.	Primaire		25	37,5	27,5	10				124875
	Secondaire		9,5	4,8	4,8	57,1	23,8			239654

Un instituteur des écoles privées laïques perçoit en moyenne 0,8 fois le salaire de ses congénères des écoles confessionnelles et 0,55 fois celui des instituteurs des écoles publiques. Le rapport est plus faible encore au niveau secondaire (0,42 fois le salaire moyen des collèges confessionnels et 0,34 fois les collèges publics) mais aussi dans le cas des professeurs de l'enseignement supérieur (0,47 fois le salaire moyen des intervenants du secteur public).

Moins bien payés, les enseignants du secteur privé sont aussi plus enclins à effectuer des heures supplémentaires de travail dans d'autres écoles. Les instituteurs du secteur privé laïcs sont les seuls de leur corporation à accomplir des heures de vacation (1/5 enseignants). Preuve sans doute qu'une certaine demande existe sur le marché dans ce domaine, une proportion semblable se dégage au niveau secondaire parmi les enseignants des écoles confessionnelles et ceux des écoles publiques. Cependant, la palme revient aux enseignants des écoles privées professionnelles de niveau supérieur. Une analyse plus renseignée rendrait mieux compte de la proportion des professionnels (non enseignants) intervenant en appoint dans les formations.

4.1.2.1.6 Les charges des enseignants.

Les charges de travail des enseignants varient selon les secteurs et les niveaux d'enseignement.

Tableau 29 : Distribution des enseignants selon le nombre de classes tenues.

Nombre de Classes	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
1	100	80	100	6,5	5,1	19,1	13,3	28,1
2		20		21,7	12,8	23,8	66,7	37,5
3				43,5	25,6	14,3		21,9
4				17,4	30,8	9,5	13,3	6,3
5				8,5	7,7	28,6	6,7	
6				2,2	3,9	4,8		6,3
7					6,4			
8					7,7			

Les enseignants du secteur privé ont des charges de travail généralement plus lourdes que leurs homologues du service public.

Ainsi au niveau secondaire, ils tiennent en moyenne quatre classes (3,99) contre trois pour les enseignants des secteurs public (3,1) et confessionnel (3,2). Les scores moyens sont en revanche identiques dans l'enseignement supérieur entre secteur privé et privé laïc.

Les charges horaires sont de même plus lourdes pour les enseignants du secteur privé laïc. Dans l'enseignement primaire, ils totalisent 31 heures de présence effective contre 27 pour les instituteurs du secteur public. Au niveau secondaire, ils effectuent en moyenne 19 heures contre 15 heures pour les professeurs des écoles publiques.

Tableau 30 : Distribution des charges horaires des enseignants par niveau.

Vol. Horaire	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
< 10	0,00	0,00		6,52	7,69		33,33	46,88
[10 - 20[15,38	0,00		84,78	46,15		13,33	50,00
[20 - 30[46,15	0,00		4,35	43,59		26,67	0,00
[30 - 40]	38,46	100,00		4,35	2,56		26,67	3,13

C'est seulement dans l'enseignement supérieur que les volumes horaires des enseignants du secteur public sont plus élevés (19 heures pour 9,35 heures dans le secteur privé).

Le niveau élevé de la charge de travail des enseignants du secteur privé aux niveaux primaire et secondaire reflète la difficulté de leurs conditions de travail. Même si leurs diplômes sont plus élevés, ils sont en réalité sous qualifiés pour ces métiers. Si les enseignants du primaire sont dans l'impossibilité structurelle de tenir des cours en vacation dans d'autres écoles, les intervenants du niveau supérieur dans le secteur privé sont généralement des vacataires, recrutés tant parmi les travailleurs du secteur public – enseignants notamment – que parmi les agents professionnels dans le secteur privé (travailleurs du tertiaire notamment : employés de banques, comptables, etc.).

Au total, le profil actuel des enseignants de l'enseignement privé est marqué par une faible qualification professionnelle, notamment dans le secteur privé laïc.

La qualité des diplômes (au regard des textes réglementant l'exercice de la profession d'enseignant), n'est jamais prise à défaut, même au niveau primaire. On relève que les instituteurs appartenant à l'enseignement

public ou au confessionnel sont plus portés que ceux du secteur privé laïc à viser une amélioration de leur profil académique. Aucun des instituteurs du secteur privé laïc n'a franchi l'obstacle du baccalauréat. Cela limite singulièrement leurs aspirations légitimes à poursuivre des études supérieures, même si une précarité matérielle plus vive les y inviterait. Au fil du temps, on peut se demander si une certaine « sélection naturelle » ne finit pas par opérer, ne retenant dans l'enseignement primaire privé et laïc que ceux des enseignants occasionnels qui n'ont pu s'offrir une opportunité de carrière professionnelle dans des secteurs plus porteurs.

4.1.2.2 Les profils des élèves.

4.1.2.2.1 L'hôte de l'élève durant l'année scolaire.

Tableau 31 : Distribution des élèves selon le lien de parenté avec leur hôte durant l'année scolaire

Parenté	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
Parents (géniteurs)	81	88,1	84,4	66,1	72,1	85,7	36,8	30,3
Parents proches	17	9,6	14,8	20,7	22,1	7,2	32,7	43,7
Tuteurs	2	2,4	0,6	9	5,2	6,6	23,9	17,3
Autres	0	0	0	1,9	0,8	0,5	2,7	6,3
Seuls	0	0	0	2,5	0	0	4	2,5

La nature du lien qui existe entre l'élève et celui qui l'héberge durant l'année scolaire est un indicateur partiel de la disponibilité des infrastructures scolaires. De fait, l'on peut lire les réseaux familiaux qui entrent en ligne, selon le niveau d'étude et le secteur considéré.

Au niveau primaire, la très grande majorité des élèves (>80%) vivent chez un parent géniteur, quel que soit le secteur considéré.

Dans l'enseignement secondaire, cette proportion baisse sensiblement pour l'enseignement public (66% au lieu de 88,1 dans le primaire), un peu moins pour ceux du secteur privé laïc (72% au lieu de 88,1% dans le primaire) ; mais elle reste élevée pour ceux des écoles confessionnelles (85,7% et 84,4% dans le primaire).

Dans l'enseignement supérieur, ce sont plutôt les « autres parents » et surtout les alliés (tuteurs) qui prédominent. Seulement 36,7% des étudiants du secteur public habitent chez l'un, l'autre ou les deux parents (30,3% dans le secteur privé laïc) et une proportion marginale d'étudiants habitent dans des appartements de location.

4.1.2.2.2 Le responsable payant.

Tableau 32 : Distribution du responsable payant selon le lien de parenté.

Parenté	Primaire			Secondaire			Supérieur	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
Parents (géniteurs)	86,9	90,3	91,7	80	82,5	95,4	62	66,2
Parents proches	12,6	9,8	7,2	14,9	16,5	3,5	26,1	28,1
Tuteurs	0,5	0	0,9	1,5	0,9	1	1,3	0,8
Non réponse	0	0	0,2	0,8	0	0	2,2	1,3
Seuls	0	0	0	2,9	0	0	8,4	3,5

La distribution traditionnelle des rôles familiaux ainsi que les structures nationales de l'emploi salarié font que c'est généralement le père qui assure les frais de scolarité. C'est le cas au primaire et au secondaire, tous secteurs confondus. Le père est un peu plus sollicité aussi lorsqu'il s'agit d'enseignement privé (80,5% au privé laïc au primaire, 67,7% dans les écoles confessionnelles) que d'école publique (63,1% au primaire). La proportion des mères qui assurent seules la scolarité augmente légèrement dans l'enseignement secondaire privé laïc (17,5% vs. 9,8 au primaire).

Le phénomène le plus remarquable part croissante des parents géniteurs des élèves dans la prise en charge financière de l'éducation des enfants, de l'enseignement public à l'enseignement confessionnel, en passant par le privé laïc.

En effet, les parents des élèves inscrits dans une école confessionnelle sont plus nombreux à payer eux-mêmes les frais de scolarisation de leurs enfants. Dans l'enseignement supérieur, le paiement des frais d'inscription concerne plus souvent les « autres parents » : les frères et les sœurs prennent une part importante de même que les oncles et les tantes.

4.1.2.2.3 Le niveau d'instruction.

Tableau 33 : Répartition des parents répondants selon le niveau d'instruction et le statut de l'école

Niveau d'instruction	Secteurs			Total
	Public	P Laïc	Confessionnel	
Non scolarisé	15,09	10,5	1,47	10,7
Primaire	18,24	15,6	10,5	15,7
Secondaire	47,16	56,5	44,8	52,4
Supérieur	19,5	17,5	43,3	21,2

Les parents du secteur confessionnel sont les plus instruits (68,6% d'entre eux ont franchi le cap du BEPC – on compte 41,9% dans le secteur privé laïc et 39,6% au secteur public). A l'opposé, les moins scolarisés s'orientent d'abord dans l'enseignement public (34,3%) puis dans le privé laïc (26%). On en compte seulement 11,9% dans le secteur confessionnel.

4.1.2.2.4 Les relations avec l'école.

Tableau 34 : Distribution des parents selon la fréquence de participation et le secteur d'enseignement de leur enfant.

Fréquence des rencontres	Secteur			Ensemble
	Public	P. Laïc	Confessionnel	
Jamais et Rarement	47,8	35,35	16,42	36,67
Parfois	23,9	30,57	17,91	27,04
Souvent et Toujours	28,3	34,08	65,67	36,29

Si l'engagement des parents dans la scolarisation de leurs enfants se lit dans la fréquence de leurs interactions avec l'école, alors il faut convenir que les parents d'élèves des écoles confessionnelles sont plus engagés que tous les autres. Les parents du secteur public sont là encore les moins engagés : à peine 28,3% ont rencontré les enseignants de leur enfant et 42,5% ont participé à au moins une réunion organisée par

l'école au cours de l'année écoulée. Les parents des écoles privées laïques sont un peu plus engagés : 34,1% ont rencontré les enseignants et 42,7% ont participé à une réunion à l'école de leur enfant.

4.1.2.2.5 Qualités et défauts des secteurs d'enseignement selon les familles-clientes.

L'identification des qualités et défauts des différents secteurs d'enseignement par les familles est principalement basée sur l'appréciation que les familles font des caractéristiques de l'école dans laquelle leur enfant est inscrit. Par ailleurs, on a eu recours à l'appréciation globale des parents sur l'enseignement « public » et sur l'enseignement « privé », en général.

Deux critères de qualité ressortent de l'analyse : il s'agit de l'encadrement et l'enseignement. Pour apprécier les défauts, les mêmes critères reviennent aussi. Les données recueillies sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 35 : Distribution des parents selon les qualités de l'école fréquentée.

	Encadrement	Enseignement	Effectifs	Site et locaux	Disponibilité Ecoute	Gestion adm.	Autre + N.D + N.S.P.
Public	29,25	40,32	0,40	7,51	5,53	13,83	3,2
P Laïc	38,95	28,74	4,93	10,37	3,40	11,73	1,9
P. Conf.	39,10	26,92	4,49	5,77	6,41	14,74	2,5
Total	36,51	31,39	3,71	8,93	4,41	12,74	2,3

Les parents d'élèves privilégient l'encadrement (36,5%) et l'enseignement (31,4%) comme principales qualités de l'école que fréquentent leurs enfants. Ces qualités sont diversement réparties, en fonction du secteur d'enseignement. La qualité de l'enseignement est plus reconnue à l'enseignement public (40,3%) qu'aux autres secteurs (28,7% pour le laïc et 26,9% pour le confessionnel). On peut dire que cette qualité est garantie par le cadre institutionnel qui contrôle le système, en définit le modèle et en assure la promotion.

La qualité de l'encadrement est par contre plus reconnue au secteur de l'enseignement privé confessionnel (39,1%) et laïc (38,9%) qu'au public (29,2%). De fait, il est admis généralement que les élèves sont mieux encadrés, mieux suivis par les enseignants du privé que ne le feraient ceux du secteur public.

Tableau 36 : Distribution des parents selon les défauts attribués à l'école de leur enfant et le secteur

%	Gestion Adm	Enseignement	Encadrement	Environnement	Coût	Autre & NR
Public	24,8	11,7	22,4	28,0	5,6	3,3
P L	17,5	25,3	13,7	24,1	11,9	4,8
P C	20,0	21,0	12,4	13,3	19,1	3,9
Total	20,0	20,6	16,1	23,7	11,1	4,2

L'analyse des défauts, dans l'enseignement public fait état d'un environnement de travail déplorable (désordre, manque d'entretien des locaux et de l'espace, nuisances diverses). La qualité de l'encadrement des élèves à l'école est de même insatisfaisant pour toutes les catégories de parents. La gestion, l'administration des écoles publiques constitue le troisième défaut de l'école fréquentée. D'ailleurs, les enseignants y font fréquemment des grèves, et de plus, ils sont très souvent absents.

Dans l'enseignement privé laïc, on a cité la mauvaise qualité de l'enseignement, suivie de près par celle de l'environnement. La qualité de l'enseignement renvoie aussi au manque de formation pédagogique des enseignants (qualification des maîtres citée par 24,8%).

Les parents de l'enseignement privé confessionnel présentent globalement les mêmes opinions que ceux du secteur privé laïc si l'on s'en tient aux défauts de l'école de référence. Cependant l'appréciation faite du coût fait la différence. Près d'un jugement sur cinq renvoie à la cherté de la scolarisation dans ces écoles. En revanche, la qualité de l'encadrement ou l'environnement, largement évoqués pour les écoles publiques sont relativement peu rappelés pour l'enseignement confessionnel

4.1.2.2.6 Les performances des élèves.

Elles ont été mesurées en comparant la durée du séjour que les élèves en début de cycle ont consacrée au cycle précédent. Ainsi, la longueur du parcours au cours primaire est analysée chez les élèves inscrits en classe de sixième (6^{ème}) dans chacun des trois secteurs d'enseignement. ; celle du premier cycle du secondaire étant comptabilisée avec les élèves de la classe de seconde, les étudiants de première année de l'enseignement supérieur ayant servi à mesurer la durée du séjour dans le second cycle du secondaire général.

Les meilleurs parcours sont réalisés par les élèves des écoles confessionnelles, que ce soit dans l'enseignement primaire (87,8% non redoublants) qu'au secondaire (61,1% de non redoublants). Les plus mauvais scores sont obtenus par les élèves des écoles privées laïques, surtout au secondaire (1^{er} et 2nd cycle). L'enseignement public apparaît comme le plus « ouvert », puisque des élèves y passent jusqu'à 10 années de scolarité pour compléter les 6 classes du niveau primaire.

Tableau 37 : Distribution du nombre des années passées par cycle et par secteur.

Nombre d'années	Primaire			Secondaire 1 ^{er} cycle			Secondaire 2 nd cycle	
	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.	P.C.	Pub.	P. L.
3							48,2	28,1
4				29,1	23,5	61,1	42,6	56,2
5				11,4	5,6	11,1	7,4	12,7
6	66,4	5,6	87,8	43,0	51,2	27,8	1,9	1,5
7	25,7	28,2	10,2	16,5	19,8			1,2
8	5,3	11,4	2,0					0,4
9	1,8	1,9						
10	0,9							

A côté de l'enseignement confessionnel, les secteurs privé laïc et public apparaissent comme très peu performants, au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire. Leurs bases de recrutement apparaît comme trop relâchée puisqu'ils tolèrent plus de deux ans de redoublement par cycle.

L'accès à l'enseignement supérieur technique est encore plus tolérant. Si la majorité des élèves des deux secteurs (86,1%) paraît bien avoir redoublé une année au plus, on retrouve des élèves qui ont repris les trois classes du 2nd cycle jusqu'à cinq fois.

Les trois secteurs d'enseignement n'attirent pas les familles indifféremment de la nature de leurs attentes ni de leur repérage socioculturel.

Les familles qui ont recours à l'enseignement public ne se différencient sur aucune des variables étudiées, à savoir, le statut matrimonial, le niveau d'instruction du répondant ou l'implication dans la vie de l'école de l'enfant.

Les familles qui recourent à l'enseignement privé laïc sont en revanche un peu plus typées. Les parents s'engagent plus nombreux à financer les frais de scolarisation que ceux de l'enseignement public.

Les familles clientes des écoles confessionnelles semblent le plus avoir un projet clair en scolarisant leurs enfants dans ces structures. Plus instruites, matrimonialement plus unies, directement responsables des frais de scolarité, ces familles ont aussi les relations les plus constantes avec l'école de leur enfant. Scolariser leur enfant dans une école confessionnelle relève donc plus souvent d'un projet volontaire, mûri de longue date.

4.2 Le processus de la formation au sein des écoles.

L'analyse du processus de la formation à l'intérieur des écoles vise à repérer la mise en œuvre des ressources dont dispose chaque type d'école. On a retenu pour ce faire des comparaisons des effectifs des classes, l'organisation de la planification des contenus du programme, la fréquence des formations continues offertes aux enseignants d'une part et le niveau de la participation active durant les cours et la fréquence des évaluations, vues par les élèves, d'autre part.

4.2.1 La planification des enseignements.

Le conseil d'enseignement est régi par des dispositions réglementaires. Chaque école est inscrite dans une aire géographique qui s'organise selon les disciplines et les niveaux en Unités Pédagogiques, en vue de réaliser les missions éducatives dans les normes. Au niveau de l'établissement, les enseignants se retrouvent au sein de conseils d'enseignements qui répercutent les décisions prises à l'échelon des Unités Pédagogiques. C'est dans le conseil d'enseignement que l'on prend toute sorte de décisions relatives à l'enseignement des jeunes. Une de ses activités les plus sensibles est la confection de la « progression », planification locale du programme d'enseignement édicté par les instances ministérielles de la pédagogie.

Tableau 38 : Distribution selon les auteurs de la « planification pédagogique ».

		C. d'Ens.	Soi-Même	1 ou 2 coll.	L'administration
Public	Primaire	30	50	10	10
	Secondaire	80	0	8,89	11,11
	Supérieur	60	0	20	20
Privé	Primaire	42,22	6,67	0,00	51,11
	Secondaire	73,12	4,30	8,60	13,98
	Supérieur	38,71	16,13	3,23	41,94

Dans l'enseignement primaire, le conseil d'enseignement ne fonctionne que dans les écoles privées. De fait, les structures ministérielles de la pédagogie pourvoient à la définition des progressions conformément à un modèle très centralisé. Le principe en vigueur fait qu'à une date donnée, (mois, semaine, jour et même heure), dans toutes les classes d'un niveau donné et sur toute l'étendue du territoire, chaque enseignant soit occupé à donner telle leçon du programme défini depuis le centre. C'est une vision bureaucratique qui ne vaut pas pour l'enseignement privé où l'établissement des progressions dans le programme relève volontiers d'initiatives plus locales (conseil d'enseignement d'une circonscription d'enseignement ou administration de l'école).

Les maîtres de l'enseignement public, issus des CAFOP sont en principe formés à une relative autonomie dans ce domaine. Mais dans la pratique, bon nombre d'entre eux sont amenés à coopérer avec d'autres collègues pour dresser leurs progressions.

L'enseignement supérieur présente pour sa part des disparités importantes entre secteurs.

Le secteur public recourt assez massivement au conseil d'enseignement (60%), au groupe des collègues de la même discipline (20%) ou s'en réfère au repérage de l'administration (20%).

Dans le secteur privé, c'est d'abord l'administration qui définit la progression (41,9%) plus souvent que le conseil d'enseignement (38,7%). On relèvera que 16,1% des intervenants de ce secteur élaborent tout seuls la progression pédagogique. Il est par ailleurs avéré que certains contenus de programme de BTS n'ont été stabilisés qu'à une date récente, faute d'un support concerté des structures centrales.

Le moment où s'élabore la planification est un indicateur du souci qu'ont les acteurs pédagogiques de coller aux réalités du terrain, notamment en fonction des difficultés d'apprentissages rencontrées par les élèves.

Au total, dans ce domaine, les procédures sont très hétérogènes, tant entre les secteurs d'enseignement qu'entre les niveaux. On peut dès lors douter que l'efficacité soit maximale.

Les capacités structurelles d'ajustement des programmes sont de fait extrêmement limitées. Seules prévalent les dispositions centralisées bien que la diversité des situations pédagogiques soit réelle. Comment en effet peut-on supposer qu'un maître évoluant au sein d'une classe jumelée, multigrade ou un professeur en double

vacation soit en mesure de progresser dans le programme au même rythme qu'un autre enseignant en classe « normale », avec plus de 80 élèves.

4.2.2 La Formation Continue des enseignants.

L'efficacité d'un système éducatif est liée au dynamisme des procédures de supervision mises en œuvre et qui, à leur tour, conditionnent et orientent l'organisation de la formation continue des personnels. Dans le cas où la formation professionnelle initiale est inexistante, on devrait pouvoir compter sur la formation continue pour en palier les insuffisances.

En principe, les services décentralisés (Antennes Pédagogiques Régionales – A.P.R.) de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue offrent des occasions de formation aux personnels des structures publiques ou privées. Des formations sont aussi données au sein des établissements privés, mises en œuvre par les soins de sections privées, spécialisées en pédagogie (c'est le cas des écoles confessionnelles) ou, plus occasionnellement, vendues aux écoles privées par quelques cabinets de formation, et financées par le biais des taxes perçues au Fond de Développement de la Formation Professionnelle (F.D.F.P.).

Tableau 39 : Distribution des proportions d'enseignants ayant reçu une formation pédagogique dans la structure actuelle.

Statut	Niveau	Oui	Non
Public	Primaire	23,08	76,92
	Secondaire	39,13	60,87
	Supérieur	0,00	100,00
Privé Laïc	Primaire	100,00	0,00
	Secondaire	49,33	50,67
	Supérieur	25,81	74,09
Privé Confessionnel	Primaire	82,5	17,5
	Secondaire	50,00	50,00

On note que les enseignants qui ont reçu de la formation continue depuis qu'ils sont en service sont plus nombreux dans les écoles privées, avec une mention spéciale pour les écoles primaires laïques.

Sous un angle formel, les écoles (primaires) privées, surtout laïques compensent l'absence d'une formation pédagogique initiale avec une formation pédagogique en cours d'exercice. Pour l'enseignement confessionnel, des structures d'encadrement et de formation existent depuis toujours et l'on peut raisonnablement croire à une certaine effectivité de leur supervision. On ne peut malheureusement pas en dire autant des écoles privées laïques.

On relèvera aussi que les formations pédagogiques ne concernent plus qu'un enseignant sur deux dans le secondaire privé (laïc ou confessionnel)

L'enseignement public qui consacre le plus de ressources à cette mission (salaires, frais de déplacement, etc.), est aussi celui qui reçoit le moins de services de supervision.

La faiblesse numérique des bénéficiaires d'une formation pédagogique continue indique l'ampleur des efforts à entreprendre pour améliorer les performances pédagogiques des maîtres. Peu encadrés, peu évalués, le risque est grand de les voir satisfaits de leurs performances actuelles en dépit des résultats médiocres du système éducatif.

4.2.3 Les effectifs dans les classes.

Les effectifs sont plus réduits dans l'enseignement confessionnel que dans l'enseignement privé laïc et surtout, dans l'enseignement public. Il apparaît aussi que c'est là que se font le mieux sentir les effets d'une sélection effective. Entre la 6^{ème} et la 3^{ème}, le taux moyen décroît progressivement. C'est à peu près l'inverse que l'on observe dans l'enseignement privé laïc (50,7 élèves / classe en 4^{ème} et 52,6 en 3^{ème}). Cela confirme, l'idée que l'enseignement laïc recueille ces élèves dont n'ont pas voulu ni l'enseignement public ni le confessionnel.

Tableau 40 : Effectifs moyens des classes fréquentées

Niveaux	Secteurs		
	Public	Privé Laïc	Privé C.
CM2	57,0	53,7	41,7
6 [°]	56,3	49,7	48,2
5 [°]	61,3	52,6	48,5
4 [°]	59,3	50,7	46,7
3 [°]	55,5	52,6	44,5
2nd	52,1	42,7	40,7
1ère	48,1	37,4	32,2
Tle	49,5	47,5	42,1

Dans les faits récents, une nouvelle disposition (longtemps proclamée par les ministères successifs) a été mise en œuvre effectivement, qui vise à mettre fin aux recrutements dits « parallèles » dans les écoles publiques. Cette mesure – du reste très appréciée par les fondateurs d'écoles privées – permet progressivement de réduire les effectifs dans les classes du secondaire public.

4.2.4 Qualité de la participation active des élèves

L'impact des conditions pédagogiques offertes au sein des différents types d'établissement a été mesuré à travers le niveau de la participation active des élèves aux apprentissages durant les séances de cours. Cette mesure est importante car, au final, l'activité de l'élève est une condition essentielle de l'apprentissage.

Pour cet indicateur (participation active), trois énoncés ont été proposés aux élèves, et ils étaient invités à en estimer la fréquence dans le cas de leur école ou de leur classe. L'échelle proposée, de type Likert va de Jamais à Toujours, en passant par rarement, parfois et souvent ; elle est notée de 1 point (pour Jamais) à 5 (pour Toujours). Un score moyen a été calculé pour chaque type d'école à chaque item. On a indiqué aussi les proportions de ceux qui ont jugé que l'énoncé proposé est peu fréquent dans leur environnement (< 3 i.e. « jamais » ou « rarement » ; à côté figure aussi la proportion de ceux qui jugent que l'énoncé décrit est fortement présent (>3 i.e. « souvent » ou « toujours »).

Pour le premier item (*Les enseignants se préoccupent de faire en sorte que les élèves participent activement aux cours qu'ils donnent*), on ne note pas de différence forte entre les types d'établissement. La majorité des élèves jugent que les enseignants recherchent leur participation. Les profils sont similaires pour le second item (*Dans ma classe, la plupart des élèves participent en répondant aux questions des enseignants*).

C'est avec le troisième item (*Dans ma classe, les enseignants sollicitent tous les élèves quel que soit leur niveau*) que les différences sont un peu plus marquées entre les secteurs d'enseignement.

Tableau 41 : Répartition des réponses à l'item « sollicitation homogène de tous les élèves »

	Jamais + Rarement Parfois		Souvent + Toujours	Moyenne
Public	19,26	17,13	63,62	3,76
Privé laïc	18,15	18,82	63,03	3,80
Confessionnel	8,02	13,31	78,67	4,31

Les moyennes sont un peu plus basses dans l'ensemble, sauf dans le cas des écoles confessionnelles qui restent un peu au dessus de «souvent ». Leur concentration autour de «souvent » et «toujours »est également la plus forte.

L'intention de faire participer les élèves existe donc bien dans les différents types d'écoles. Il resterait sûrement à mieux en contrôler les modalités pratiques. De fait les possibilités d'engager des interactions plus individualisées en fonction des besoins ponctuels d'un élèves sont limitées tant dans les écoles publiques que dans les écoles privées laïques. Le profil le plus proche d'un idéal de participation active de l'élève reste celui des écoles confessionnelles.

4.2.5 La fréquence des évaluations.

La fréquence des évaluations souligne la continuité dans le travail pédagogique. Plus grand est le nombre des évaluations et plus on peut espérer maintenir constamment les élèves dans une ambiance studieuse.

Tableau 42 : Fréquence des évaluations selon le niveau et le statut (en %)

		1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 9
Public	Primaire	25,00	62,50	12,50	0,00
	Secondaire	0,00	52,17	41,30	6,52
	Supérieur	13,33	73,33	6,67	6,67
	Total	5,80	57,97	30,43	5,80
Privé	Primaire	15,00	67,50	2,50	15,00
	Secondaire	3,49	45,35	26,74	24,42
	Supérieur	32,26	61,29	0,00	6,45
	Total	12,10	54,14	15,29	18,47

Le pôle dominant est celui de 3 à 4 évaluations trimestrielles par matière enseignée. Les évaluations sont plus fréquentes de manière générale dans l'enseignement secondaire privé (5,0 /trimestre) et public (4,7 /trimestre). L'enseignement primaire privé vient ensuite (3,8/trimestre et par matière) suivi du primaire public (3,4 / trimestre). C'est donc dans l'enseignement supérieur que les évaluations sont les moins fréquentes (3,5 dans les écoles publiques et 3,0 dans les écoles privées). Environ un enseignant sur trois se contente d'une ou de deux évaluations par trimestre dans les grandes écoles privées.

4.2.6 L'appréciation de l'évaluation des apprentissages par les élèves.

Les élèves ont porté des appréciations sur les conditions réelles des évaluations scolaires. Il s'agissait de mesurer dans quelle mesure les évaluations sont utilisées effectivement comme des occasions privilégiées pour opérer un feed-back régulateur des apprentissages.

Le même procédé utilisé pour l'évaluation de la participation active a été utilisé ici encore (échelle de type Likert).

L'item n°5 énonce : « Dans ma classe, les enseignants font des évaluations écrites après chaque leçon ou chapitre enseigné ».

Tableau 43 : Répartition des réponses à l'item « une évaluation après chaque leçon »

	Jamais ou Rarement	Parfois	Souvent ou Toujours	Moyenne
Public	14,74	17,31	67,95	3,90
Privé laïc	13,89	15,84	70,26	3,88
Confessionnel	7,40	11,63	80,97	4,32

Les évaluations ne sont pas vraiment systématiques dans les écoles même si elles sont fréquentes. Le meilleur score est réalisé dans les écoles confessionnelles dont quatre élèves sur cinq disent qu'ils sont « souvent » ou « toujours » évalués après une leçon.

L'item n°6 énonce : « Dans ma classe, après chaque évaluation écrite, les enseignants organisent une correction en classe ».

Tableau 44 : Répartition des réponses à l'item «une correction est organisée en classe après chaque évaluation »

	Jamais ou Rarement	Parfois	Souvent ou Toujours	Moyenne
Public	12,91	11,35	75,67	4,16
Privé laïc	12,11	12,17	75,72	4,14
Confessionnel	4,37	9,79	85,84	4,51

Le feed-back ordinairement attendu après une évaluation est bien réel dans la plupart des écoles (plus de ¾ des élèves estiment que c'est le cas « souvent » ou « toujours »). La situation dans les écoles confessionnelles est une fois de plus la meilleure.

L'item n°7 énonce : « Dans ma classe, après chaque correction, les enseignants invitent tous les élèves à échanger avec lui ».

Tableau 45 : Répartition des réponses à l'item « échanges avec le maître après la correction »

	Jamais ou Rarement	Parfois	Souvent ou Toujours	Moyenne
Public	48,26	14,60	37,15	2,80
Privé laïc	43,34	19,54	37,13	2,85
Confessionnel	28,01	12,02	59,97	3,54

Manifestement, les enseignants ne sont pas très accessibles pour échanger avec chaque élève. Après la correction collective de l'épreuve, l'échange individualisé n'est pas systématique. Le score réalisé dans les écoles confessionnelles est le meilleur mais il n'occulte pas que l'évaluation n'est guère formative ni individualisée.

Au total, l'analyse des conditions offertes par les institutions d'éducation et de formation révèle une diversité de situations tant au niveau matériel, pédagogique que des pratiques de gestion.

Si l'austérité de l'environnement matériel et didactique est partagée par toutes les institutions publiques ou privées, il semble que les écoles confessionnelles se démarquent parfois en ce qui concerne la qualité de la gestion des ressources humaines et de la pédagogie. De même, les relations entre l'école et le milieu familial ne sont pas vécues de la même façon par tous les acteurs. Là aussi l'enseignement confessionnel semble se démarquer, indiquant par là-même qu'il peut constituer un embryon de modèle dans une perspective de management de la qualité.

Un tel projet ne peut cependant être efficace que si l'ensemble des facteurs agissant sur la gestion des établissements scolaires sont pris en compte. Malheureusement, de nombreuses faiblesses et insuffisances subsistent qui hypothèquent l'efficacité et la qualité globale du système de formation.

La mise en œuvre réussie des recommandations et des propositions suggérées doivent contribuer à apporter des réponses satisfaisantes en vue de changer qualitativement le financement de l'école, son environnement pédagogique et logistique ainsi que son management.

CINQUIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS

L'essor exemplaire qu'a connu le secteur de l'enseignement privé en Côte-d'Ivoire durant les deux dernières décennies en fait non seulement un pilier essentiel du développement du secteur de l'éducation, mais aussi un pôle d'investissement prioritaire. Cette remarquable progression est liée à l'important appui financier de l'Etat et au dynamisme propre des fondateurs d'établissements privés. Malgré ces efforts consentis, l'analyse de l'impact du financement public, celle de l'environnement des écoles et des stratégies de gestion des établissements privés révèlent des insuffisances mises en évidence dans la présente étude. Ces insuffisances se rapportent tant à l'iniquité du ciblage des dépenses publiques d'éducation en direction des différentes couches de populations, à l'austérité des conditions de formation qu'au manque de maîtrise dans la gestion des établissements privés bénéficiaires du soutien de l'Etat.

Les propositions et recommandations ci-après visent à corriger les faiblesses mises ainsi en évidence et à améliorer l'efficacité globale du système de gestion et de financement de l'enseignement, en particulier l'enseignement privé.

5.1 Recommandations relatives à la politique d'appui à l'enseignement privé

L'analyse révèle une part prépondérante de l'état dans les dépenses d'éducation des établissements privés qui sont aujourd'hui tributaires, voire dépendants de ce financement. Il importe, pour la stabilité du système éducatif, de poursuivre cette politique d'appui au secteur privé. Mais celle-ci doit s'accompagner de mesures novatrices tendant à mieux orienter les décisions, à réduire ou à mieux répartir la charge financière supportée par l'Etat et à inciter les promoteurs à investir dans ce secteur. Il s'agira ainsi de :

- Développer un cadre institutionnel approprié pour la gestion de l'appui public au secteur privé d'éducation. Ce cadre pourrait se matérialiser par la création d'une Agence Nationale pour le Développement de l'Enseignement Privé (ANADEP). Cette structure sera chargée de: définir la politique, les objectifs et les priorités pour la promotion du secteur privé d'éducation ; élaborer les instruments et outils de gestion du secteur ; concevoir un plan d'action stratégique de développement en collaboration avec les partenaires, à savoir les organisations représentatives du secteur privé, les pouvoirs publics et les fédérations et associations de parents d'élèves; mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions de financement du privé ; centraliser les données sur les élèves et les établissements bénéficiaires ;
- créer un cadre réglementaire, fiscal et financier favorable au développement de l'investissement privé dans le secteur et/ou à celui du partenariat public - privé (PPP)¹⁸. Dans ce cadre, il conviendrait de prendre des décrets et/ou des arrêtés pour accorder des exonérations fiscales aux écoles existantes,

¹⁸ Michael B. Gerrard, 2001, in Partenariats Public-Privé. Finances et développement, septembre, PP 48-51

accorder des facilités financières ou fiscales pour l'ouverture d'écoles secondaires ou supérieures techniques ou professionnelles, et des universités privées ;

5.2 Recommandations relatives aux procédures administratives d'octroi des prises en charges, frais de scolarité et subventions :

Le système national de financement du secteur privé d'éducation doit avoir pour vocation l'amélioration de l'accès et le maintien dans le système scolaire des enfants issus des couches sociales déshéritées. Le fonctionnement du système actuel ne répondant pas à cette exigence, des mesures appropriées doivent être entreprises pour :

- Accroître le ciblage des bénéficiaires en élargissant les conditions de participation des couches socioprofessionnelles les plus défavorisées. Ce qui suppose l'élaboration d'outils de collecte d'information sur la situation sociale, professionnelle, financière des familles des élèves demandeurs d'aide ou de frais de scolarité ;
- Définir des critères d'affectation, d'octroi de toute forme d'appui à l'éducation dans le secteur privé et contrôler le cursus scolaire des élèves bénéficiaires de soutien de l'Etat. On pourrait, à cet égard, retenir les critères suivants :
 - ❖ Critère de performance scolaires : définir la moyenne à l'entrée en sixième, à l'entrée en seconde, à l'examen considéré (BEPC, CAP, BEP, BT, BAC, BTS) ou de fin d'année pour bénéficier de l'appui de l'Etat.
 - ❖ Critère de revenus des parents: définir un niveau moyen annuel ou une échelle de revenu permettant la prise en charge par l'Etat ;
 - ❖ Critère d'âge: définir un âge limite par cycle et par niveau ;

5.3 Recommandations relatives aux procédures administratives de délivrance des agréments et autorisation d'ouverture et de suivi des établissements bénéficiaires de l'appui public :

- Améliorer les règles et procédures pour atteindre une plus grande transparence dans l'identification des bénéficiaires, la détermination des montants, l'affectations et la gestion efficace des ressources

publiques allouées au secteur privé d'éducation. Une telle mesure permettrait une plus grande maîtrise des effectifs des élèves et des montants des subventions de l'Etat.

- Déterminer les conditions à remplir par les établissements privés pour accueillir les élèves affectés et pris en charge par l'Etat. Il s'agira entre autres de : la mise en place d'un budget ; l'existence d'une trésorerie représentant un pourcentage défini du budget de l'établissement en début d'année scolaire ; la présentation d'un rapport annuel d'activités mentionnant des informations sur des indicateurs de performances et de qualité de service préalablement définis par l'administration ; la fixation d'un ratio d'élèves affectés par l'Etat (soit au maximum un tiers de l'effectif de l'année) ; la justification de la situation fiscale ; la fixation d'un nombre minimum de personnel permanent obligatoire (enseignants, personnel administratif et technique) ;

5.4 Recommandations concernant les modalités de financement de l'appui au privé.

La persistance et l'accumulation des arriérés de paiement des subventions, prises en charge et frais de scolarité constituent un sérieux handicap à la mise en œuvre du partenariat Etat/secteur privé d'éducation. Une réforme des modes de financement de l'Etat s'impose pour soutenir l'effort d'éducation et atteindre les objectifs d'efficacité et de qualité des services offerts par le privé. Les mesures suivantes peuvent être entreprises :

- Réformer le mode de financement en instituant un « chèque formation ». Ce programme de bourses d'études consiste à remettre à chaque ayant-droit un chèque correspondant à la valeur de la bourse qui lui est attribuée. L'élève s'adresserait pour sa formation à l'établissement de son choix parmi les établissements agréés. Cette mesure aurait pour avantages d'assurer la transparence dans le choix des élèves bénéficiaires, d'accroître la liberté des élèves dans le choix de l'établissement privé d'affectation et d'instaurer une saine concurrence entre établissements, facteur d'amélioration de la qualité de l'enseignement.
- Convertir une partie des paiements dus par l'Etat aux établissements sous forme d'impôts ou de taxes. Cette mesure permettrait aux établissements privés de se mettre à jour vis-à-vis des services fiscaux ;
- Stimuler les investissements dans le secteur privé de l'enseignement par l'octroi, dans un cadre formalisé, de certains avantages fiscaux (réduction ou exonération d'impôts...) et/ou des droits spécifiques liés aux services de l'enseignement (suppression des droits de douane pour les équipements et matériels didactiques...).

- Encourager les fondateurs d'établissements privés à ouvrir le capital de leurs écoles à des partenaires en Côte d'Ivoire. Cette collaboration améliorerait les ressources financières des écoles, leur donnerait une vision plus ambitieuse et affecterait positivement la qualité de leur gestion.

5.5 Recommandations concernant l'amélioration du management des institutions d'éducation et de formation

La maîtrise du processus de gestion des établissements privés constitue une préoccupation majeure au regard des résultats de l'étude. Cette maîtrise est nécessaire au niveau des principales composantes du processus de gestion (intrants, processus, produits). Or l'étude met en évidence des faiblesses dans le processus de gestion administrative, des ressources humaines et matérielles, de la pédagogie. Elle révèle aussi la nécessité d'une formation pédagogique des enseignants des établissements privés, même si ce problème ne se pose pas avec la même acuité partout. Enfin, on note une configuration particulière de la clientèle élève avec des proportions variables selon les types d'élèves qui vivent soit chez un parent géniteur, soit chez un « autre parent ». L'environnement culturel qui influence la réussite de l'élève est aussi en plein changement avec l'avènement de nouveaux liens familiaux. Il y a donc un nouveau visage de la famille, une diversité culturelle et l'émergence de valeurs nouvelles qui influencent la gestion de la communauté éducative. Il convient d'intégrer cette diversité dans le management de l'institution éducative. A cet égard, les principales recommandations sont les suivantes :

- Déterminer un profil d'administrateur scolaire. Ce profil devra exiger des compétences en pédagogie, en Gestion des Ressources Humaines en Education, en Gestion Financière des Institutions de l'Education.
- Concevoir et mettre à la disposition des chefs d'établissements des Indicateurs de Pilotage des Etablissements Scolaires (IPES) adaptés aux différents types et niveaux d'éducation (secondaire, technique ou supérieur). Cet outil de gestion permettra d'améliorer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités au sein des établissements. Dans ce cadre, un rapport annuel sur l'état de la gestion de l'enseignement privé (primaire, secondaire et supérieur) sera produit. La Direction de L'Evaluation et de la Planification du Ministère de l'éducation nationale pourrait initier un tel projet pour l'enseignement secondaire.
- Elaborer un document-cadre de recueil et de traitement des données statistiques et financières concernant la gestion des élèves, en particulier ceux bénéficiant d'un appui financier de l'Etat ;
- Mettre en place un programme de formation initiale et continue des gestionnaires des établissements publics et privés en administration scolaire au sein des institutions de formation de formateurs

existantes, c'est-à-dire l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP);

- Créer un observatoire de l'éducation ayant pour mission de suivre l'évolution du système éducatif tant au niveau de l'administration scolaire que de la de la pédagogie. Il développera à ce titre des outils permettant de piloter les changements souhaitables dans les écoles publiques et privées.

5.6 Recommandations concernant les procédures de supervision administrative et pédagogique des établissements privés

Les insuffisances relevées au niveau de la supervision administrative et pédagogique conduisent à faire des recommandations susceptibles d'impulser à la fois le niveau, la disponibilité et la compétence des formateurs ainsi que la qualité de l'éducation.

Ces recommandations sont les suivantes:

- Instituer un mécanisme de suivi et d'évaluation périodique des établissements privés, en particulier ceux bénéficiant d'un appui financier public. La mise en œuvre des Indicateurs de Pilotage des Etablissements Scolaires (IPES) peut constituer un moyen de faciliter cette action, avec le soutien de l'inspection générale.
- Renforcer les capacités et les missions des services d'inspection (inspection générale et de l'inspection pédagogique) pour améliorer la supervision pédagogique des établissements d'enseignement privé. Cela peut conduire à organiser une formation adaptée aux missions et activités des inspecteurs, des conseillers et animateurs pédagogiques et à restructurer le fonctionnement de ces services;
- Garantir la qualité de l'encadrement pédagogique dans les établissements supérieurs privés par l'obligation de recruter au moins un enseignant titulaire permanent (niveau doctorat, ingénieur, etc.) par spécialité ouverte. Cet enseignant jouerait un rôle prépondérant dans l'organisation pédagogique au sein de l'établissement

CONCLUSION

L'état de Côte-d'Ivoire a pour ambition de maintenir l'éducation et la formation des différentes composantes de la société au rang de priorité et de socle du développement national. A cet égard ont été mises en œuvre plusieurs stratégies politiques en vue d'assurer une formation de qualité à chaque citoyen, notamment celle visant la promotion de la participation du secteur privé à l'effort d'éducation et de formation.

Le partenariat établi entre l'Etat et les fondateurs d'établissements privés d'éducation et de formation a abouti à des résultats satisfaisants qui se traduisent dans le niveau appréciable des principaux indicateurs de performances du système. Ainsi, le nombre de structures de formation tant publiques que privées, l'effectif des élèves, l'effectif des enseignants, les coefficients d'efficacité interne ont favorablement évolué au cours des dernières années. L'enseignement privé constitue aujourd'hui un maillon essentiel du dispositif de formation. Cependant, malgré les résultats significatifs relevés par l'étude, les stratégies actuelles d'appui public au secteur privé ainsi que la politique de gestion du système ne vont pas sans faiblesses, aussi bien dans la conception du dispositif et des procédures que dans le mode de financement.

A l'analyse, la concession du service public d'éducation et de formation apparaît comme la résultante de contraintes pesant sur les moyens de l'Etat et des besoins sociaux d'éducation des populations. Face à une demande d'éducation croissante, l'appui financier de l'Etat au secteur privé est appelé sans doute à se maintenir pendant encore longtemps, voir à se développer. Pour faire face aux nombreux défis liés à cette demande sans cesse croissante, l'Etat à l'obligation d'améliorer son implication dans la modernisation du secteur privé de l'Education, en particulier à travers la révision des stratégies d'appui et l'évaluation de la gestion des établissements.

Ce changement est d'autant plus nécessaire que l'important effort financier consenti par les pouvoirs publics au profit des élèves des établissements privés est inégalement réparti et tend plutôt à creuser l'écart entre les couches sociales et les niveaux de revenus. Face à ce constat, des stratégies novatrices en matière de soutien de l'Etat aux opérateurs privés doivent être expérimentées, en vue d'engager des initiatives

nouvelles tant en matière de politique de financement des structures de formation qu'en matière gestion de l'ensemble du système d'éducation et de formation.

Les propositions et recommandations suscitées par la présente étude ont pour ambition de limiter les faiblesses du système de formation et d'éducation et d'améliorer son efficacité globale et les capacités de ses acteurs.

Liste des tableaux

TABLEAU 1: STRUCTURE ET EVOLUTION DU NOMBRE DE CLASSES PAR NIVEAU ET TYPE D'ENSEIGNEMENT.....	13
TABLEAU 2: STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR NIVEAU ET TYPE D'ENSEIGNEMENT.	14
TABLEAU 3: EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE, PAR NIVEAU ET TYPE D'ENSEIGNEMENT.	15
TABLEAU 4 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES PAR ENSEIGNANT, PAR NIVEAU ET TYPE D'ENSEIGNEMENT.	16
TABLEAU 5: EVOLUTION DE LA PART DES DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION DANS LES DEPENSES TOTALES DE 1993 A 2000.....	24
TABLEAU 6: STRUCTURE DES DEPENSES COURANTES D'EDUCATION PAR NIVEAU (EN %),.....	24
TABLEAU 7 : EVOLUTION DES COUTS UNITAIRES DE FONCTIONNEMENT PAR NIVEAU D'ETUDES, 1993-2000.....	25
TABLEAU 8: EVOLUTION ET STRUCTURE DU FINANCEMENT PUBLIC AU SECTEUR PRIVE DE L'EDUCATION (EN MILLIARDS DE F CFA).....	26
TABLEAU 9: STRUCTURE ET EVOLUTION DES BENEFICIAIRES DE L'APPUI PUBLIC AU SECTEUR PRIVE DE L'EDUCATION DE 1993 A 2002.....	27
TABLEAU 10 : EVOLUTION DES PROPORTIONS DES BENEFICIAIRES DE L'APPUI DE L'ETAT PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT PRIVE (EN %),.....	28
TABLEAU 11: TAUX DE SCOLARISATION PAR NIVEAU SELON LE SEXE, LA REGION ET LE QUINTILE DES REVENUS.	34
TABLEAU 12: TAUX D'ALPHABETISATION DES ADULTES DE 15 ANS ET PLUS	35
TABLEAU 13: COUTS UNITAIRES DE FONCTIONNEMENT PAR NIVEAU D'ETUDE.....	36
TABLEAU 14: INCIDENCE DES AVANTAGES DES DEPENSES PUBLIQUES A L'EDUCATION PUBLIQUE.....	37
TABLEAU 15: INCIDENCE DES AVANTAGES DE L'APPUI PUBLIC AU SECTEUR PRIVE DE L'EDUCATION	38
TABLEAU 24 : DISTRIBUTION DES ENSEIGNANTS SELON LE NIVEAU DE DIPLOME ET LE SECTEUR (EN %).	47
TABLEAU 25 : DISTRIBUTION DES FORMATIONS PEDAGOGIQUES INITIALES PAR SECTEUR ET PAR NIVEAU.	48
TABLEAU 26 : DISTRIBUTION DES ENSEIGNANTS SELON L'AGE, LE SECTEUR ET LE NIVEAU.	48
TABLEAU 27 : REPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON L'ANCIENNETE PROFESSIONNELLE.....	49
TABLEAU 28 : SALAIRES MOYENS ET REPARTITION DES SALAIRES EN POURCENTAGE SELON LES SECTEURS ET LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT.....	50
TABLEAU 29 : DISTRIBUTION DES ENSEIGNANTS SELON LE NOMBRE DE CLASSES TENUES.....	51
TABLEAU 30 : DISTRIBUTION DES CHARGES HORAIRES DES ENSEIGNANTS PAR NIVEAU.	51
TABLEAU 31 : DISTRIBUTION DES ELEVES SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LEUR HOTE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE.....	52
TABLEAU 32 : DISTRIBUTION DU RESPONSABLE PAYANT SELON LE LIEN DE PARENTE.....	52
TABLEAU 33 : REPARTITION DES PARENTS REONDANTS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE STATUT DE L'ECOLE.....	53

TABLEAU 34 : DISTRIBUTION DES PARENTS SELON LA FREQUENCE DE PARTICIPATION ET LE SECTEUR D'ENSEIGNEMENT DE LEUR ENFANT.	53
TABLEAU 35 : DISTRIBUTION DES PARENTS SELON LES QUALITES DE L'ECOLE FREQUENTEE. .54	54
TABLEAU 36 : DISTRIBUTION DES PARENTS SELON LES DEFAUTS ATTRIBUES A L'ECOLE DE LEUR ENFANT ET LE SECTEUR	54
TABLEAU 37 : DISTRIBUTION DU NOMBRE DES ANNEES PASSEES PAR CYCLE ET PAR SECTEUR.	55
TABLEAU 38 : DISTRIBUTION SELON LES AUTEURS DE LA « PLANIFICATION PEDAGOGIQUE » ..57	57
TABLEAU 39 : DISTRIBUTION DES PROPORTIONS D'ENSEIGNANTS AYANT REÇU UNE FORMATION PEDAGOGIQUE DANS LA STRUCTURE ACTUELLE.	58
TABLEAU 40 :EFFECTIFS MOYENS DES CLASSES FREQUENTEES	59
TABLEAU 41 : REPARTITION DES REPONSES A L'ITEM « SOLLICITATION HOMOGENE DE TOUS LES ELEVES »	60
TABLEAU 42 : FREQUENCE DES EVALUATIONS SELON LE NIVEAU ET LE STATUT (EN %)..	61
TABLEAU 43 : REPARTITION DES REPONSES A L'ITEM « UNE EVALUATION APRES CHAQUE LEÇON »	61
TABLEAU 44 : REPARTITION DES REPONSES A L'ITEM « UNE CORRECTION EST ORGANISEE EN CLASSE APRES CHAQUE EVALUATION »	62
TABLEAU 45 : REPARTITION DES REPONSES A L'ITEM « ECHANGES AVEC LE MAITRE APRES LA CORRECTION »	62

BIBLIOGRAPHIE

1. Alderman H. Orazem, P. F., Paterno E. M., 1996, School quality, school cost, and the Public/Private school. Choices of low income household in Pakistan. World Bank.
2. Banque Mondiale, 1995, Priorities and strategies in Education. World Bank Report.
3. Banque Mondiale, 2002, Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001. "Combattre la pauvreté"
4. Banque Mondiale, 1999, Evaluation du secteur privé de l'enseignement en Côte d'Ivoire, Rapport de mission, Juin, 45p
5. Chevaillier T., Oget D., 1997, Etude sur le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire, Année 1994-1995, IREDU, Dijon, France, 60p
6. Demery, Lionel (2000) "Benefit Incidence: a practitioner's guide". Poverty and Social Development Group, The World Bank.
7. Flindé A. 1996, Problématique du financement du secteur éducation. Compte rendu sur la coordination des aides.
8. Institut National de la Statistique, 1997, Enquête sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel. Dépenses de ménages.
9. Institut National de la Statistique, 1999,. Enquête sur le niveau de vie des ménages Côte d'Ivoire 1998, Pauvreté, Education et Santé, 11p.
10. Institut National de la Statistique, 2001, Annuaire des statistiques démographiques et sociales (1992-1998).
11. Institut National de la Statistique, 1998, Premiers Résultats définitifs du RGPH 98.
12. Jimenez E., Sawada Y., 1998, Do community-Managed Schools work? An Evaluation of El Salvador's EDUCO Program, Working Paper Series on "Impact Evaluation of Education Reforms", Paper N°8, Development Research Group Development economics, World Bank, 37p.
13. King E. , Rawlings L., Gutierrez M. Pardo C., Torres C., 1997, Colombia's Targeted Education Voucher Program: Features, coverage and Participation, Working Paper Series on "Impact Evaluation of Education Reforms", Paper N°3, Development Research Group Development economics, World Bank, 41p.
14. Kim J., Alderman H. Orazem P., 1998, Can Private school subsidies increase schooling for the poor ? The Quetta Urban Fellowship program. Development Research Group, The World Bank, 27+annexes.

15. King, Elizabeth M, Peter F, Orazem and Darin Wohlgemuth, 1998, Central Mandates local Incentives: The colombia Education Voucher Program" Working Paper Series on Impact Evaluation of Education Reforms Paper N°6, Development Research Group Development economics, World Bank, 37 p.
16. S. Larivière et F. Martin, 1997, Cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages.
17. Lassibille G, Tan J-P, Sumra, S., 1999, Expansion of private secondary Education : Experience and prospects in Tanzania, Manuscript, july, 47p
18. Laurin P., Jomphe G., 1990, Le processus de Gestion en milieu scolaire. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières.
19. Mingat A., Rakotomalala M., Tan J-P, 2001, Rapport d'Etat d'un Système Educatif National (RESEN), Guide méthodologique pour sa présentation, Equipe, DH-PPTE, région Afrique, Banque Mondiale, Mai, 153 p.
20. Ministère de l'Education Nationale (MEN), Côte d'Ivoire, Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistique (DPES), 1996, Annuaire Statistique National; Enseignement Préscolaire, Primaire et Secondaire; Synthèse Nationale, Année scolaire 1995-1996.
21. Ministère de l'Education Nationale (MEN), Côte d'Ivoire, Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistique (DPES), 1999, Annuaire Statistique de l'Enseignement Préscolaire, Primaire et Secondaire, Année scolaire 1997-1998. Tome 1: Le Préscolaire et le Primaire; Tome 2: Le Secondaire Général.
22. Ministère de l'Education Nationale (MEN), Côte d'Ivoire, Direction de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistique (DIPES), 2000, Annuaire Statistique National, Abidjan.
 - Enseignement Préscolaire et primaire 1998/1999.
 - Enseignement Secondaire Général 1998/1999.
23. PNUD, 1998, Rapport sur le développement humain, Côte d'Ivoire (1997). Développement humain et moyens durables d'existence.
24. PNUD, 2002, Rapport Mondial sur le Développement Humain : approfondir la démocratie,
25. Ministère de l'Education Nationale et de la formation de Base (MENFB), Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle (METFP), Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MESRIT), 1997, Plan National de développement de l'Education et de la Formation (1998-2010), PNDEF, Abidjan, 5 Volumes Abidjan, Septembre
 - Volume 0: Déclaration de Politique;
 - Volume 1: Présentation du PNDEF ;
 - Volume 2: Projet ;

- Volume 3: Coûts et Financement ;
- Volume 4: Annexes.

26. Weir, S. and Knight, J, 2000, Education Externalities in Rural Ethiopia : Evidence fro Average and stochastic Frontier Producton Fonctions.

ANNEXES

Annexe I : Démarche méthodologique

1 Objet de l'étude

L'analyse de l'incidence des appuis fournis par l'administration publique est considérée comme un instrument puissant pour évaluer l'efficacité du ciblage des dépenses publiques en direction des plus démunis. Elle est utilisée pour identifier ceux qui bénéficient des dépenses publiques d'éducation dans les différents groupes de revenus. Habituellement, l'analyse associe les informations sur les subventions pour les différents types d'enseignement offerts par le secteur public au profil de répartition de l'utilisation des établissements publics. Dans le cas d'espèce, l'étude vise à examiner l'incidence des dépenses publiques sur les élèves des écoles privées, étant donné l'existence d'un vaste programme de subvention à la scolarisation dans les écoles privées du pays.

Cette recherche :

- permettra d'examiner, de manière empirique l'efficacité d'un système de prise en charge nationale et ciblée ;
- se penchera sur les questions d'équité / redistribution ;
- tiendra compte dans une certaine mesure de l'impact budgétaire des prises en charges par rapport à la prestation et le financement public de l'ensemble des élèves au niveau de l'éducation de base.

1.1 Objectifs généraux

Les deux objectifs généraux complémentaires suivants sont assignés à l'étude :

- Evaluer l'efficacité du système national de financement public du secteur privé de l'éducation, en terme d'équité/distribution en direction des cibles appartenant aux différents groupes de revenus.
- Fournir aux décideurs les informations et éclairages nécessaires à la prise de décision visant à renforcer le développement du secteur éducation en général et à orienter la politique de financement du secteur privé de l'éducation en particulier.

1.2 Objectifs spécifiques de l'étude

Des objectifs généraux découlent les objectifs spécifiques suivants :

1. Identifier l'impact distributionnel dans les ménages des dépenses publiques affectées au secteur privé d'éducation, notamment :
 - Classer les groupes de populations bénéficiaires par revenu de ménage ;
 - Diviser la population en groupe par quintile ;
 - Calculer les parts de dépenses affectées à chaque groupe (ménage) pour chaque niveau et type d'enseignement.

2. Décrire le système de subventions octroyées à l'enseignement privé ;
3. Identifier les profils socioculturel et socio-économique des élèves fréquentant les établissements scolaires privés bénéficiant d'une subvention de l'Etat ;
4. Décrire l'environnement d'apprentissage des élèves et les stratégies de gestion des établissements concernés par l'étude ;
5. Faire des recommandations de stratégies de politiques éducatives en ce qui concerne l'intervention de l'Etat dans le secteur privé de l'éducation, en vue d'améliorer le système de subvention publique aux établissements privés.

2 Méthodes et techniques

2.1 Stratégie de vérification

L'étude s'appuie sur une enquête par questionnaire auprès des ménages, des enseignants, des chefs d'établissements et des élèves afin d'identifier l'incidence du financement de l'éducation sur l'enseignement privé. Mais bien avant l'enquête, les instruments ont été présentés, discutés et validés par un comité de pilotage¹⁹ mis en place à cet effet.

Les logiciels statistiques utilisés pour le traitement des données recueillies sur le terrain sont les suivants: EPI-info 6 pour la saisie des données, WINSPAD pour l'analyse multivariée des données de l'enquête, SPSS et STATA pour une analyse descriptive.

Enfin, l'étude exploite la base de données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 98 (ENV98) de l'Institut National de la Statistique de Côte-d'Ivoire aux fins de comparaison.

2.2 Choix des instruments

En règle générale, les instruments de mesure de l'incidence de l'appui public au secteur privé de l'Education utilisés dans les études découlent des observations, théories et concepts véhiculés par les réflexions sur l'efficacité du financement public. En ce qui concerne la présente étude, la mesure de l'impact de l'aide publique est réalisée à travers des questionnaires destinés aux différentes cibles visées et qui abordent les thèmes spécifiques ci-après:

Au niveau des ménages, par :

- L'identification des ménages bénéficiaires d'appui public selon leurs statuts
- Les dépenses engagées par chaque ménage selon chaque niveau d'enseignement
- Les caractéristiques des élèves issus de chaque ménage

¹⁹ Le comité de pilotage mis en place par les Ministres en charge du secteur de l'Education et de la formation comprend les membres de leurs cabinets, les Directeurs et chefs des services des ministères et les associations des fondateurs d'établissements privés laïcs et confessionnels

- La part de subvention publique comparée au revenu de chaque ménage
- La recherche de stratégie de préférence dans la scolarisation

Au niveau des élèves, par:

- Les caractéristiques des bénéficiaires d'appui public
- Leurs parcours scolaires
- Les appuis financiers dont ils disposent
- Les pratiques pédagogiques de leurs environnements scolaires
- Les résultats scolaires des élèves

Au niveau des écoles, par:

- Les résultats de l'école,
- Le régime pédagogique,
- Les directives pédagogiques,
- Les caractéristiques des élèves inscrits,
- La part de financement public et celle de l'école elle-même,
- La distribution des subventions selon les caractéristiques des élèves.

Au niveau des enseignants, par:

- Les qualifications des enseignants
- Les ratios d'enseignants par élèves
- Les salaires des enseignants
- La gestion pédagogique de l'école et son environnement

3 Echantillonnage

La population cible de l'enquête est composite. Elle comprend les élèves du privé bénéficiant d'une subvention publique et des élèves du public, les directeurs d'établissements, les enseignants et les parents d'élèves. Pour chaque unité statistique, nous exposons la méthodologie d'échantillonnage.

3.1 Echantillonnage des élèves

Pour constituer l'échantillon des élèves, un plan de sondage à deux degrés a été adopté.

Au premier degré, ont été sélectionnés dans les villes d'Abidjan et de Bouaké, 70 établissements privés et 30 établissements publics. Ces établissements constituent les unités primaires. Le tirage des unités primaires est fait avec des probabilités inégales, proportionnelles à la taille exprimée en nombre d'élèves bénéficiant d'une

subvention de l'Etat (ou proportionnelles aux subventions reçues par les trois niveaux d'enseignement privé)²⁰.

Au deuxième degré de l'échantillonnage, 50 élèves ont été tirés de façon aléatoire sans remise avec une probabilité égale dans chaque établissement choisi au premier degré. De fait, 40 élèves ont été enquêtés, les 10 autres étant utilisés en cas d'absence de certains élèves parmi les 40 premiers sélectionnés, soit un effectif théorique initial de 4000 élèves.

Au terme de l'enquête, la taille de l'échantillon des élèves interrogés s'est stabilisé à **3287 élèves** répartis dans 95 établissements.

3.2 Echantillonnage des ménages (parents d'élèves)

Pour la formation de l'échantillon des ménages, l'équipe de recherche a opté pour un appariement avec les élèves échantillonnés. C'est à dire que les chefs des ménages échantillonnés sont ceux qui assurent les frais scolaires d'un élève échantillonné, et qui résident dans la zone de déroulement de l'enquête.

Le taux de couverture de ces ménages est de 20% de l'échantillon des élèves, soit une taille théorique de l'échantillon des ménages de 800. En fait, 542 chefs de ménages ont été effectivement interrogés et constituent l'échantillon de l'étude.

2.3 Echantillonnage des directeurs d'établissement et des enseignants

L'échantillon des directeurs des établissements est constitué des responsables des établissements tirés au premier degré de l'échantillonnage des élèves, soit au total 100 directeurs dont 70 du privé et 30 du public.

Dans chacun de ces établissements, 3 enseignants ont été tirés de façon aléatoire avec probabilité égale pour constituer l'échantillon des enseignants. Ainsi, la taille théorique de cet échantillon est de 300, la taille de l'échantillon définitif est de 250 personnes. Compte tenu du faible taux de retour des questionnaires adressés aux directeurs, l'échantillon définitif de cette population comprend 55 directeurs.

Au total, la taille de l'échantillon de l'enquête se décompose comme suit: 3287 élèves, 542 chefs de ménages, 55 directeurs d'établissements et 250 enseignants.

4 Administration des questionnaires

Deux principaux sites ont été sélectionnés pour servir de cadre à l'étude : les villes d'Abidjan et de Bouaké. Leur choix se justifie par le fait que ces deux sites regroupent à eux seuls 63% des établissements privés²¹ du pays et 80% de ceux conventionnés par l'état.

²⁰ Le concours du comité de pilotage nous a été d'une grande utilité pour le choix de la variable de stratification.

²¹ En 99/2000, sur 332 établissements secondaires privés en Côte-d'Ivoire, 184 étaient localisés dans la DREN d'Abidjan et 26 dans celle de Bouaké, soit 63% de l'effectif des établissements privés au plan national.

L'enquête sur le terrain a mobilisé 25 (vingt cinq) enquêteurs et 4 superviseurs pendant 15 jours. Les superviseurs ont assuré la coordination de l'enquête sur le terrain et examiné la qualité des questionnaires remplis. L'enquête s'est déroulée du 12 au 27 mars 2002.

Annexe 2 : Liste des établissements enquêtés

ANNEXE II

LISTE ALPHABETIQUE DES ETABLISSEMENTS ENQUETES

Numéro	Nom de l'établissement	Statut ²²
1	C.F.P.C.(Cours Loko)	Sec. laï c
2	CBCG Bouaké	Sup. pub.
3	CBCG Cocody	Sup. pub
4	CBCG Treich-Ville	Sup. pub.
5	CNPTE Bouaké	Sec. Pub
6	Collège Adama Sanogo	Sec. laï c
7	Collège Bougainville Zone 4c	Sec. laï c
8	Collège Catholique Saint Viateur	Sec conf.
9	Collège Henri Poincaré	Sec. laï c
10	Collège Koné Mamadou	Sec. laï c
11	Collège La Joconde Rivera II	Sec. laï c
12	Collège La Renaissance	Sec. laï c
13	Collège Le Destin	Sec. laï c
14	Collège Lemanía II Plateau	Sec. laï c
15	Collège Les Orchidées	Sec. laï c
16	Collège Louis Le Grand	Sec. laï c
17	Collège Martin Luther King	Sec. Pub
18	Collège Moderne Adjamé Harris	Sec. Pub
19	Collège Moderne Cocody	Sec. Pub
20	Collège Moderne De l'Autoroute	Sec. Pub
21	Collège Moderne De Yopougon	Sec. Pub
22	Collège Moderne ITES	Sec. laï c
23	Collège Moderne Jeunes Filles	Sec. Pub
24	Collège Moderne Koko	Sec. Pub
25	Collège Moderne La Colombe	Sec. laï c
26	Collège Moderne La Sorbonne	Sec. laï c
27	Collège Moderne Nanguí Abrogoua	Sec. Pub
28	Collège Moderne Nimbo	Sec. Pub
29	Collège Moderne Notre Dame Du Plateau	Sec conf.
30	Collège Moderne Plateau	Sec. Pub
31	Collège Moderne Saint Jacques	Sec. laï c
32	Collège Montaigne Marcory	Sec. laï c
33	Collège Offoumou Yapo	Sec. laï c
34	Collège Ruth Fidèle	Sec. laï c

²² *Prim.* pour primaire ; *Sec.* pour secondaire ; *Pub.* pour public ; *sup.* pour supérieur ; *conf.* pour confessionnel.

35	Collège Sainte Albertine	Sec. laï c
36	Collège Sainte Foi	Sec. laï c
37	Collège Ségbé	Sec. laï c
38	Collège Victor Hugo A	Sec. laï c
39	Collège Yamoussou Marie Thérèse	Sec. laï c
40	Complexe Scolaire I.G.E.S.	Sec. laï c
41	Cours Secondaire Protestant Yopougon	Sec Conf.
42	ECHOREST 2 Plateaux	Sup. laï c
43	EPC Externat Ste Famille (Cocody)	Prim. Conf
44	EPC ND Des Apôtres d'Adjamé (Adjamé)	Prim. Conf
45	EPC NDA 2	Prim. Conf
46	EPC Saint André	Prim. Conf
47	EPC Saint Etienne 2 (Koumassi)	Prim. Conf
48	EPC Sainte Anne3 (Port-Bouet-Vridi)	Prim. Conf
49	EPC St Viateur	Prim. Conf
50	EPP Marcory SICOGI Est 1(IEP Marcory)	Prim. Pub.
51	EPP Municipalité 1(IEP Adjamé 2)	Prim. Pub.
52	EPP Nouveau Koumassi 2 (IEP Koumassi 2)	Prim. Pub.
53	EPP Ouezzin-Coulibaly 1(IEP Adjamé 1)	Prim. Pub.
54	EPP Plaque1 (IEP Abobo 2)	Prim. Pub.
55	EPP SIPOREX 1 B (IEP Yopougon 1)	Prim. Pub.
56	EPV Baptiste Evangélique (Yopougon)	Prim. Conf
57	EPV Ecole Protestante Méthodiste (Treich-Ville)	Prim. Conf
58	EPV Les Anges Des Toits Rouges (Yopougon)	Prim. Laï c
59	EPV Protestant Méthodiste B (Yopougon)	Prim. Conf
60	EPV Protestante Belleville	Prim. Conf
61	EPV Protestante Station 1	Prim. Conf
62	EPV St Augustin Aboboté	Prim. Conf
63	EPV Protestant Méthodiste Abobo Doumé	Prim. Conf.
64	ESC Castaing	Sup. laï c
65	ESIAB Abidjan	Sup. laï c
66	ESTEAI Abidjan	Sup. laï c
67	Ets EDUFOR Abidjan	Sup. laï c
68	GECOS Bouaké	Sup. laï c
69	Groupe Ecole Abidjan	Sup. laï c
70	Groupe Scolaire Le Grand	Sec. laï c
71	Groupe Scolaire Les Dauphins II Plateau	Sec. laï c
72	Groupe Scolaire Les Elites	Sec. laï c
73	Groupe Scolaire Newton	Sec. laï c

74	I.M.S.T. d'Adjamé	Sec. lai c
75	Institut Sacré Coeur	Sec conf.
76	IPAAM Abidjan	Sup. lai c
77	ISATECH Abidjan	Sup. lai c
78	ISCT Adjamé	Sup. lai c
79	ISFOP Optique Abidjan	Sup. lai c
80	ISI-HEC Bouaké	Sup. lai c
81	ISNTG Yopougon	Sup. lai c
82	ISTTA Abidjan	Sup. lai c
83	ITT Hollerith Abidjan	Sup. lai c
84	Lycée Classique Abidjan	Sec. Pub
85	Lycée Classique2	Sec. Pub
86	Lycée Moderne 2	Sec. Pub
87	Lycée Moderne Abobo	Sec. Pub
88	Lycée Professionnel Hotelier Riviera	Sup. pub.
89	Lycée Technique Abidjan	Sup. pub.
90	Lycée Technique Yopougon	Sup. pub.

Annexe III : Evolution des effectifs

EVOLUTION DES EFFECTIFS

1. Evolution des effectifs dans le primaire

Tableau : Evolution des effectifs dans le primaire public

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire	1108945	1157933	1210236	1245855	1268415	1309057	1316905	1396938	1419654	1464035	1540316	1593869

Taux de croissance annuel moyen : 3,07%

Tableau : Evolution des effectifs dans le primaire privé

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire	142586	148762	154029	159332	146450	138728	147058	156602	190275	198230	195498	213634

Taux de croissance annuel moyen: 3,43%

Remarque: le taux de croissance des effectifs dans le primaire privé est supérieur à celui du public

2 Evolution du nombre de classes dans le primaire

Tableau : Evolution du nombre de classes dans le primaire privé

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire Privé	3643	3818	3974	4017	3901	3923	3960	4118	4363	4792	4640	5055

Taux de croissance annuel moyen : 0,02767

Tableau : Evolution du nombre de classes dans le primaire public

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Primaire Public	28716	29577	30171	31292	31604	31730	33450	33000	33959	34207	35517	37026

Taux de croissance annuel moyen : 2,14%

Remarque : le taux de croissance du nombre de classes dans le primaire privé est supérieur à celui du public

3. Evolution des effectifs dans le secondaire

Tableau : Evolution des effectifs dans le secondaire public

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Secondaire Public	160605	179028	217091	252772	273188	289510	296914	317541	317383	316784	334112	341113

Taux de croissance annuel moyen: 6,48%

Tableau : Evolution des effectifs dans le secondaire privé

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Secondaire Privé	97234	93883	257440	80937	87844	107096	117590	117788	136141	166647	183979	191663

Taux de croissance annuel moyen: 7,02%

4 Evolution des classes dans l'Enseignement secondaire

Tableau : Evolution du nombre de classes dans le secondaire public

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Secondaire Public	3028	3111	3361	3560	3920	4108	4295	4651	5754	5809	6066	6299

Taux de croissance annuel moyen : 6,29%

Tableau : Evolution du nombre de classes dans le secondaire prive

Année scolaire	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Secondaire Prive	2063	2172	2123	2019	2101	2283	2514	2667	3359	3843	4148	4423

Taux de croissance annuel moyen : 6,56%

Remarque : le taux de croissance annuel moyen de l'évolution du nombre de classe au secondaire prive est supérieur a celui du secondaire public

Annexe IV : Questionnaires